

85<sup>e</sup> rapport annuel

# Exercice 2008





## 85<sup>e</sup> rapport annuel - Exercice 2008



Les Retraites Populaires, dont le siège est à Lausanne, gèrent la Caisse intercommunale de pensions.



# Sommaire

7	Conseil d'administration
9	Message du président
11	Rapport d'activité
11	Effectif
12	Bilan – chiffres clés
22	Compte d'exploitation – chiffres clés
27	Bilan au 31 décembre
28	Compte d'exploitation
30	Annexe aux comptes
30	1. Bases et organisation
32	2. Membres actifs et pensionnés
34	3. Nature de l'application du but
35	4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes
36	5. Couverture des risques
40	6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
46	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
48	8. Demandes de l'autorité de surveillance
48	9. Autres informations relatives à la situation financière
48	10. Événements postérieurs à la date du bilan
49	Attestation de l'expert de la Caisse
50	Rapport de l'organe de contrôle
51	Rapport de la Commission des comptes
52	Inventaires
52	Liste des immeubles par district
53	Liste des employeurs - communes, services et institutions
58	Appendices
58	Prestations mensuelles en cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 (plan ordinaire)
60	Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la CIP (rachat compris)
61	Âge des assurés du plan de base au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
62	Âge de la retraite
63	Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués



# Conseil d'administration

## Composition au 1<sup>er</sup> janvier 2009

### Président

Claude Recordon\*, syndic, Orbe (1998)

### Vice-président

Dominique Kaser\*\*, boursier communal, Puidoux (1998)

### Secrétaire (hors Conseil)

Francis Hostettler, secrétaire municipal retraité, Yvonand

### Secrétaire suppléant (hors Conseil)

Olivier Berthoud, directeur adjoint, Vuflens-la-Ville

### Représentante de l'État

Monique Mischler, Lausanne

### Membres

Etienne Poget\*\*, préposé au contrôle des habitants, Nyon (2002)

Laurent Ballif\*, syndic et député, Vevey (2006)

Daniel Belotti\*, syndic, Rolle (2006)

Didier Tenthorey\*\*, adjoint administratif du service de la sécurité sociale, Yverdon-les-Bains (2008)

### Suppléants

Frédéric Borloz\*, syndic, Aigle (2006)

Claude Uldry\*, municipal, Nyon (2006)

Gilbert Gubler\*, syndic, Moudon (2008)

Christian Monod\*\*, secrétaire municipal, Jouxens-Mézery (2002)

Jean-Pierre Pernet\*\*, chef du personnel, Montreux (2003)

Jean-François Niklaus\*\*, boursier communal, Epalinges (2008)

\* représentant des employeurs

\*\* représentant des assurés





## Message du président

Dans mon rapport de l'année dernière, je critiquais les pratiques irresponsables de certains établissements financiers et de leurs dirigeants qui avaient conduit à une crise financière et boursière mondiale déstabilisant le système financier.

Les révélations faites depuis lors n'ont malheureusement que confirmé ce que je presentais.

En 2008, la CIP a donc subi de plein fouet cette mémorable chute aux enfers. Afin d'en limiter l'impact, nous avons totalement dissous la réserve de fluctuation de valeurs constituée au cours des années précédentes.

Malgré cette dissolution, la performance globale brute de notre Caisse est de -12,64% pour 2008 et nous bouclons l'exercice avec un découvert de l'ordre de CHF 56 millions.

Comparativement aux autres institutions de prévoyance, qui ont affiché des performances oscillant entre -11,5% et -31%, la CIP a bien résisté grâce à la stratégie défensive adoptée depuis plus d'un an et à la diversification de ses placements.

Ces très mauvais résultats ont bien évidemment une forte incidence sur le degré de couverture de notre Caisse qui descend à 67,92% alors qu'il était de 81,73% au 31 décembre 2007.

Je rappelle que nos Statuts précisent que le taux de couverture de notre Caisse ne doit pas être inférieur à 70%.

Le Conseil, en étroite collaboration avec la gérante, a entrepris diverses analyses qui démontrent qu'à ce jour :

- Les cotisations perçues sont supérieures aux prestations versées. Ainsi la trésorerie est garantie ;
- La perte de l'exercice 2008 est étroitement liée à la conjoncture défavorable et n'est pas liée à la structure de notre Caisse ;
- Les titres et valeurs boursières sont toujours en portefeuille et par conséquent les pertes comptables enregistrées sont considérées comme non réalisées ;
- Les provisions techniques sont totalement repourvues.

De plus, l'expert a entrepris diverses analyses et arrive aux conclusions suivantes :

- Les comptes prévisionnels à 10 ans démontrent que notre Caisse a les moyens de traverser cette crise et que l'on peut raisonnablement s'attendre à une amélioration de notre situation ;
- Le rapport de l'expert prévu à l'article 141 des Statuts montre que le degré de couverture actuel suffit à garantir les obligations de notre Caisse.

Au vu du résultat de ces différentes analyses, le Conseil a décidé de renoncer à proposer des mesures d'adaptation comme prévu par l'article 142 des Statuts. Il continue toutefois à suivre attentivement l'évolution des marchés.

La situation n'est évidemment pas très rassurante, mais le Conseil pense que, comme il l'a toujours fait, il doit conserver une vision à moyen et long terme et ne pas céder à la tentation de suivre le mouvement qui pousse les dirigeants politiques à prendre des mesures, certes spectaculaires, mais dont on ne maîtrise pas encore les réels effets sur l'avenir.

Je remercie l'équipe de Retraites Populaires pour son travail et ses conseils dans cette période troublée. Le professionnalisme et la capacité à vulgariser les sujets de plus en plus complexes que nous devons traiter nous permettent de prendre des décisions difficiles en toute connaissance de cause.

Je remercie également mes collègues du Conseil ainsi que notre secrétaire pour l'engagement important dont ils font preuve pour le bien de notre Caisse.

*Claude Recordon,  
président*



# Rapport d'activité

## Effectif

### Employeurs

Six nouveaux employeurs se sont affiliés en 2008, conformément à l'art. 4 des Statuts, à savoir:

- Fondation du Balcon du Jura pour l'encadrement des élèves de l'Ecole des métiers de Sainte-Croix
- Association des propriétaires forestiers du triage Yverdon-Yvonand
- Commune de Romainmôtier-Envy
- Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»
- Commune de Bioley-Orjulaz
- Commune de Bettens

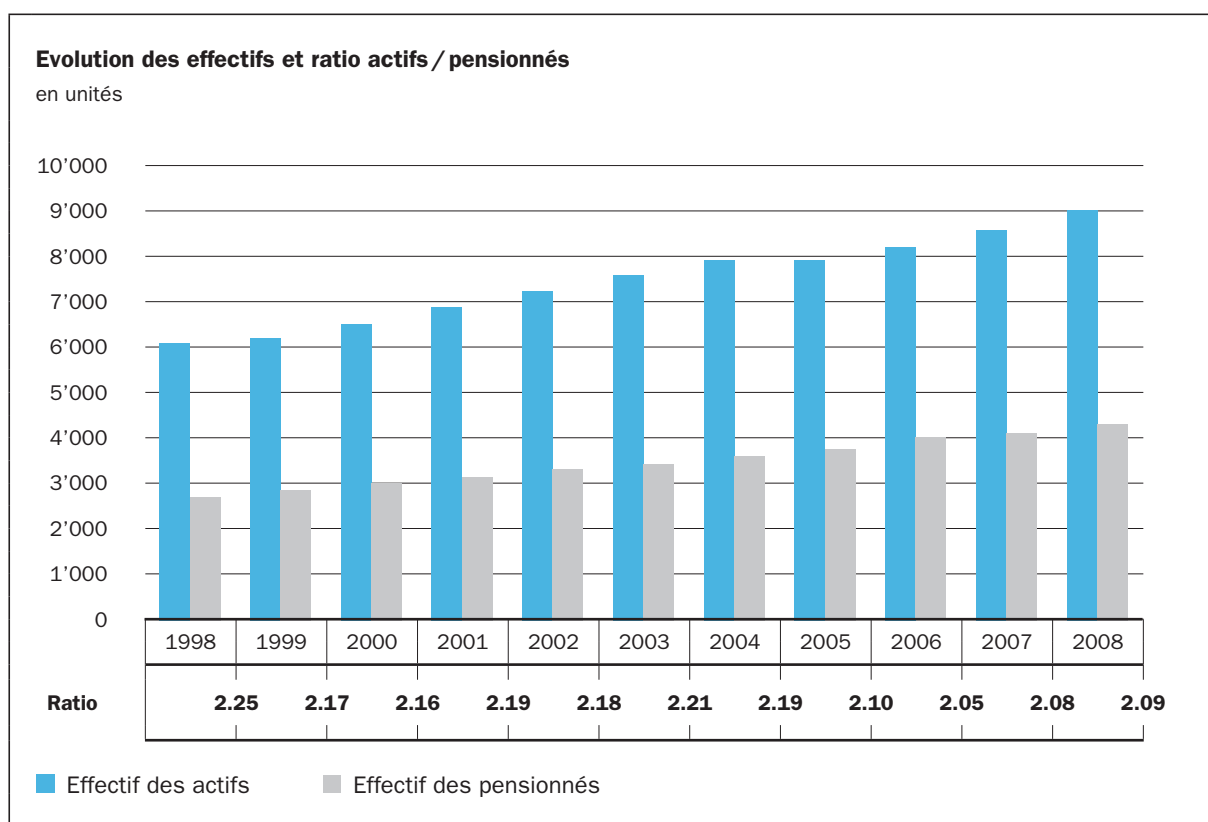
### Actifs

Pour 2008, nous enregistrons une augmentation nette de l'effectif de 429 unités portant l'effectif global à 9'047 assurés au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (dont 43 au plan risques et 527 au plan minimum LPP). Une page détaillée se trouve dans l'annexe aux comptes sous chiffre 2.1.

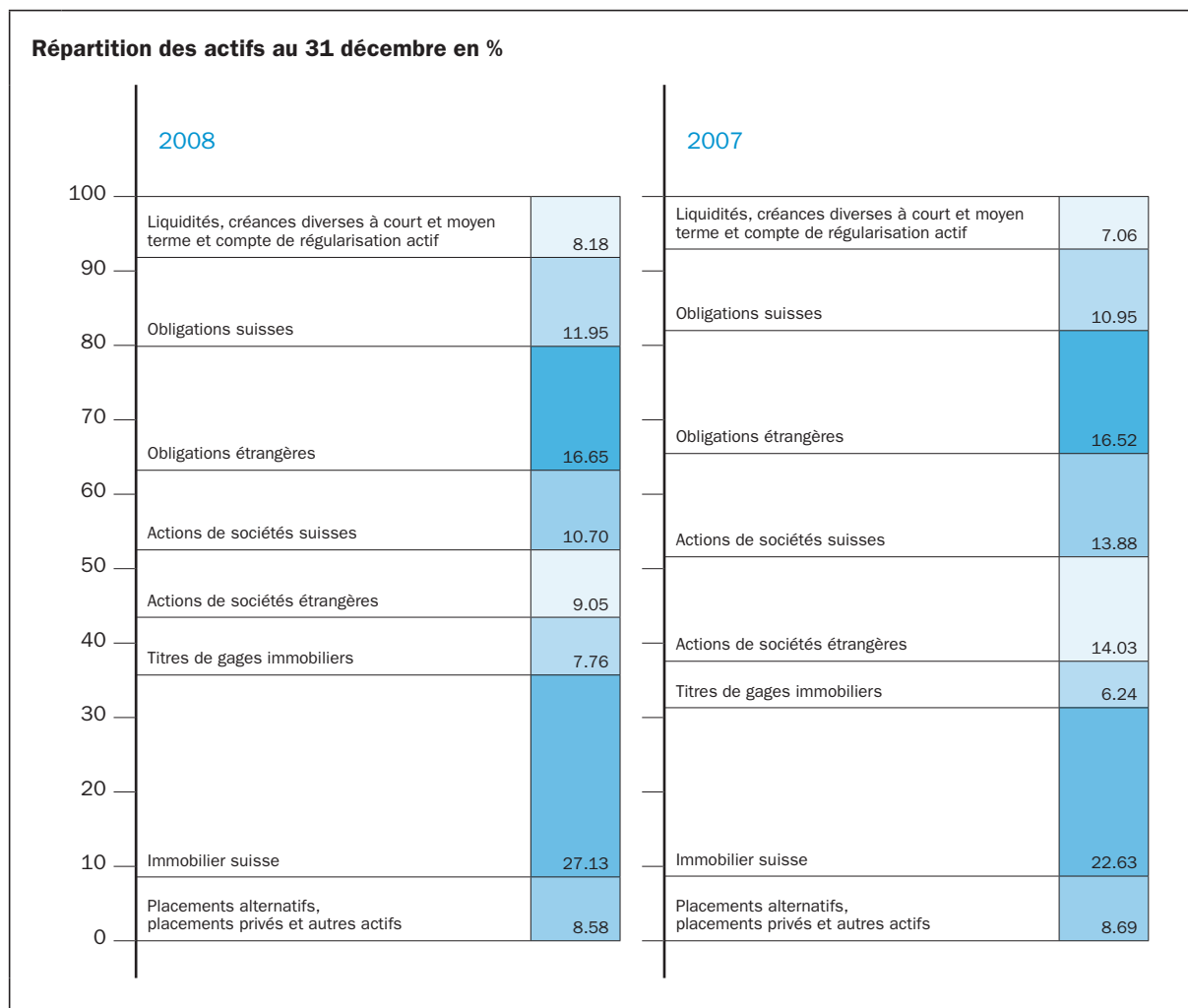
Nous relevons que l'âge moyen des assurés se situe à 45 ans et 7 mois, alors qu'il était de 45 ans et 6 mois lors de l'exercice précédent. Dans les appendices vous trouverez des indications détaillées relatives aux structures d'âge.

### Pensionnés

L'effectif des pensionnés est quant à lui en augmentation de 194 unités. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'effectif global est à 4'337 pensionnés (dont 34 au plan minimum LPP). Une page détaillée se trouve sous chiffre 2.2 dans l'annexe aux comptes.



Bilan - chiffres clés



**Placements**

Les articles 50 ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placement pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Les règles concernant la loyauté dans la gestion de fortune des institutions de prévoyance prennent une importance croissante. Leur respect est d'autant plus primordial que les caisses de pensions gèrent le capital des assurés dans le but de préserver à long terme les prestations de prévoyance.

En matière de loyauté, la gérante et la CIP ont toujours tenu à respecter les règles édictées dans le domaine de la gestion de fortune et celles figurant dans l'OPP2, ainsi que celles contenues dans le code de déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle auquel elles ont adhéré en 1997 déjà.

En application de ces règles, la gérante et la CIP ont pris des mesures concrètes afin d'assurer une gestion loyale de la fortune.

Des « Dispositions applicables en matière de loyauté » ont été adoptées en avril 2005. Ces dispositions s'adressent aussi bien à la direction de la gérante qu'aux collaborateurs concernés par la gestion des fonds de prévoyance.

Grâce à toutes ces mesures, la gérante et la CIP s'assurent notamment que les tiers auxquels elles confient la gestion du patrimoine respectent les règles établies en matière de loyauté dans la gestion de fortune.

Les intérêts des assurés sont ainsi protégés et considérés comme une priorité absolue.

En regard de l'exercice particulièrement difficile, le tableau ci-après indique les résultats par classes d'actifs décomposés entre le réalisé et le non-réalisé. Il permet de visualiser rapidement que la CIP ne connaît pas de difficulté en termes de revenus avec près de CHF 64 millions réalisés en 2008 (CHF 105 millions en 2007). Par contre, le non-réalisé négatif (variation de valeurs) doit être comptabilisé à hauteur de CHF 345 millions (CHF 41 millions en 2007).

Il s'agit essentiellement de moins-values non réalisées en raison de la très forte baisse des marchés. Les titres sont en portefeuille et ne sont pas vendus.

Ces phénomènes de fortes variations du non-réalisé proviennent de la norme comptable RPC 26 (valeur du marché).

	2008						2007					
	Réalisés		+/- valeurs non-réalisées		Annexe aux comptes point 6.8		Réalisés		+/- valeurs non-réalisées		Annexe aux comptes point 6.8	
	en milliers de CHF	en %	en milliers de CHF	en %	en milliers de CHF	en %	en milliers de CHF	en %	en milliers de CHF	en %	en milliers de CHF	en %
Liquidités et créances diverses à court terme et moyen terme	2'416	2.10	-105	-0.09	2'311	<b>2.00</b>	1'416	1.33	703	0.66	2'119	<b>2.00</b>
Obligations suisses	6'565	2.89	-4'783	-2.10	1'781	<b>0.78</b>	6'865	2.67	-4'843	-1.88	2'022	<b>0.79</b>
Obligations étrangères	8'440	2.40	-46'659	-13.25	-38'219	<b>-10.85</b>	14'107	3.97	-7'917	-2.23	6'190	<b>1.74</b>
Actions de sociétés suisses	13'086	4.34	-114'769	-38.10	-101'683	<b>-33.76</b>	15'334	5.37	-15'008	-5.26	326	<b>0.11</b>
Actions de sociétés étrangères	3'909	1.28	-139'978	-45.99	-136'069	<b>-44.71</b>	25'284	8.84	-23'220	-8.12	2'064	<b>0.72</b>
Titres de gages immobiliers	4'298	3.13	927	0.68	5'225	<b>3.81</b>	3'858	3.00	105	0.08	3'963	<b>3.09</b>
Immobilier suisse	23'951	4.85	4'705	0.95	28'656	<b>5.80</b>	29'495	6.16	2'118	0.44	31'613	<b>6.60</b>
Placements alternatifs	367	0.25	-33'590	-22.43	-33'222	<b>-22.19</b>	104	0.08	6'998	5.35	7'102	<b>5.43</b>
Placements privés	962	2.08	-10'301	-22.23	-9'339	<b>-20.15</b>	7'044	20.83	-130	-0.38	6'914	<b>20.44</b>
Matières premières	0	0.00	0	0.00	0	<b>0.00</b>	1'606	16.13	0	0.00	1'606	<b>16.13</b>
Autres actifs	0	0.00	0	0.00	0	<b>0.00</b>	31	0.00	0	0.00	31	<b>0.00</b>
<b>Totaux</b>	<b>63'994</b>	<b>3.01</b>	<b>-344'553</b>	<b>-16.19</b>	<b>-280'559</b>	<b>-13.18</b>	<b>105'144</b>	<b>5.07</b>	<b>-41'194</b>	<b>-1.99</b>	<b>63'950</b>	<b>3.09</b>

### Liquidités

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités à 48h au maximum.

Afin de dynamiser la trésorerie, des investissements dans des placements monétaires collectifs ont été maintenus en 2008.

En tenant compte d'une très bonne disponibilité des liquidités, la rentabilité réalisée est conforme aux attentes.

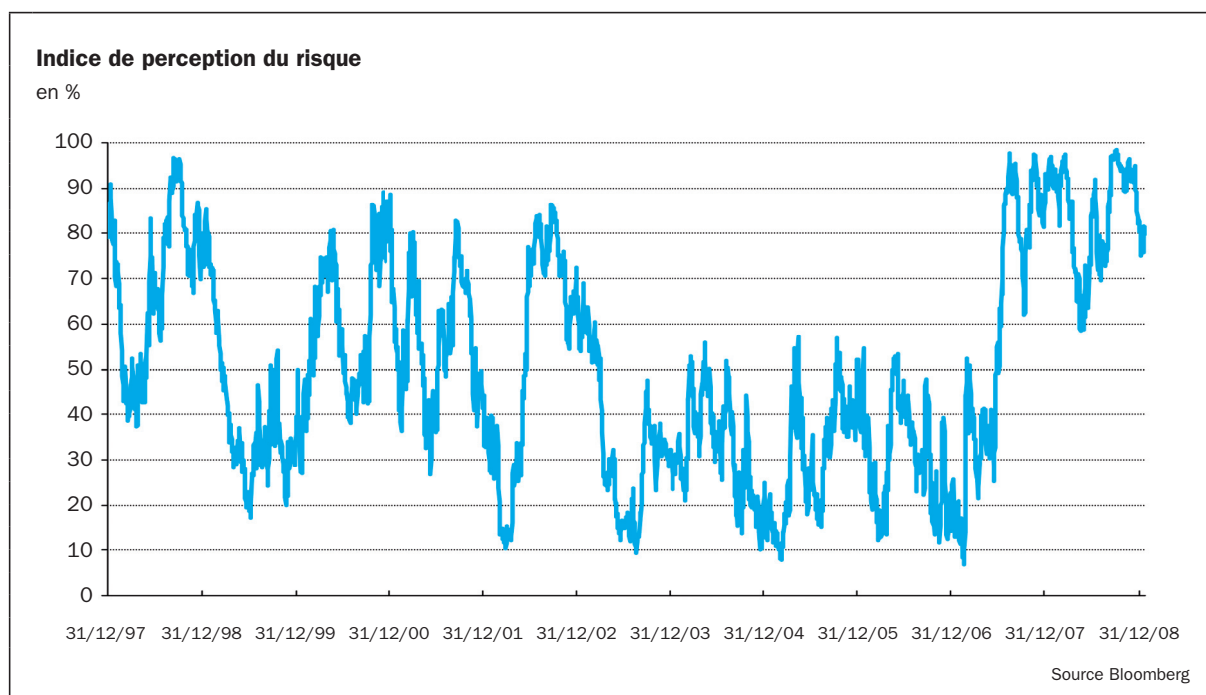
### Créances diverses à court et moyen terme

Dans cette rubrique figurent les créances à moins d'une année.

### Obligations suisses

Ce poste comprend des placements collectifs ainsi que les prêts directs aux collectivités publiques.

La crise financière et le fort ralentissement de l'économie mondiale ont entraîné de fortes turbulences sur les marchés financiers. La perspective de plus en plus imminente d'une récession a incité la BNS à baisser de manière très importante et à trois reprises les taux directeurs sur le 4<sup>e</sup> trimestre, portant sa cible de 2,75% à 0,50%. Le fait marquant pour l'année 2008 restera la crise de liquidités sur les marchés obligataires et un élargissement majeur sur les primes de risque des débiteurs non étatiques. Le graphique ci-après illustre la forte détérioration des primes de risque. Il montre que les agents économiques craignent énormément d'investir dans des débiteurs non étatiques.



Dans ce contexte, le portefeuille a subi une baisse de valeur sur les emprunts non étatiques. Il n'a pas bénéficié de la bonne tenue des emprunts à long terme car la politique est très prudente en matière d'échéances.

La politique actuelle sera maintenue en 2009, à savoir une augmentation des emprunts d'entreprises et de la part dédiée au développement durable (4,18 % de ce portefeuille au 31 décembre 2008).

## Obligations étrangères

Le portefeuille est composé de 25 placements collectifs confiés à 13 gestionnaires différents, avec une très bonne diversification par débiteurs.

Après un premier semestre 2008 marqué par une hausse des taux d'intérêts sur les principaux marchés obligataires provoquée par des craintes inflationnistes, la seconde partie de l'année a vécu une importante baisse des taux due à la forte aggravation de la crise financière. La baisse historique des rendements sur les emprunts gouvernementaux (en particulier américains) ainsi que des primes de risque extrêmement élevées pour tous les emprunts non gouvernementaux reflètent la « fuite vers la qualité et la liquidité » des investisseurs. A noter que la Fed (banque centrale des Etats-Unis) a continué d'abaisser agressivement ses taux pour les amener dans une fourchette comprise entre 0% et 0,25% (baisse annuelle de 4%).

En ce qui concerne les principales devises, toutes, sauf le yen, ont subi une dépréciation plus ou moins forte contre le franc suisse. Ainsi, le dollar américain a baissé de 6% tandis que la livre sterling s'est effondrée de 31%. L'euro, principale monnaie du portefeuille, a reculé de 10%. Le yen, par contre, s'est apprécié de 16%.

Dans cet environnement très volatil, avec des primes de risque extrêmement élevées et une dépréciation de l'euro et du dollar américain contre le franc suisse, le portefeuille a connu une performance négative sur l'année 2008.

Le tableau ci-après illustre la forte baisse des taux et devises contre le franc suisse sur l'année 2008 :

	Données au		Variation en % sur l'année
	31.12.2008	31.12.2007	
<b>Taux d'intérêts à 3 mois (court terme) en %</b>			
Suisse	0.66	2.76	-76.00
Euro	2.89	4.68	-38.26
Anglais	2.77	5.99	-53.79
Américain	1.43	4.70	-69.70
Japonais	0.83	0.90	-6.98
<b>Taux de rendement à 10 ans (long terme) en %</b>			
Suisse	2.10	3.05	-31.27
Euro	2.95	4.33	-31.86
Anglais	3.02	4.51	-33.01
Américain	2.21	4.02	-45.01
Japonais	1.17	1.51	-22.25
<b>Marché des devises contre CHF</b>			
EUR	1.48	1.65	-10.54
GBP	1.53	2.25	-31.99
USD	1.06	1.13	-6.10
JPY	1.17	1.01	15.77

En 2009, nous poursuivrons la recherche d'investissements selon les critères de développement durable. Au 31 décembre 2008, la part dédiée au développement durable représente 1,61% de ce portefeuille.







## Immobilier suisse

### Sécurité du parc immobilier et protection de l'environnement

La CIP, par l'intermédiaire de sa gérante Retraites Populaires, a entrepris dès 2005 une vaste et complète opération d'analyse systématique de la sécurité des immeubles dont elle assure la gestion.

Tous les ascenseurs ont été adaptés aux normes européennes, notamment par la mise en place de portes de sécurité. La sécurité des balustrades de balcons, autres garde-corps et dispositifs contre les incendies est en cours d'analyse et les adaptations sont apportées en cas de nécessité. Par ailleurs, un concept général pour les éclairages de sécurité et les voies d'évacuation dans les parkings en cas d'incendie est en phase d'élaboration.

De plus, la recherche de matériaux contenant de l'amiante fait l'objet d'un suivi rigoureux, respectant un protocole spécifique d'analyse agréé par la «cellule amiante» de l'Etat de Vaud. A ce jour, les analyses ont pu démontrer qu'aucun des locataires n'est, ni n'a été, en situation de danger pour sa santé. Ces examens sont effectués systématiquement sur l'entier du patrimoine immobilier et préalablement à toute rénovation. Des mesures correctives sont en cours et se poursuivront ces prochaines années. L'attention des locataires a en outre été attirée sur les risques éventuels encourus lors de travaux de bricolage et les précautions utiles à prendre.

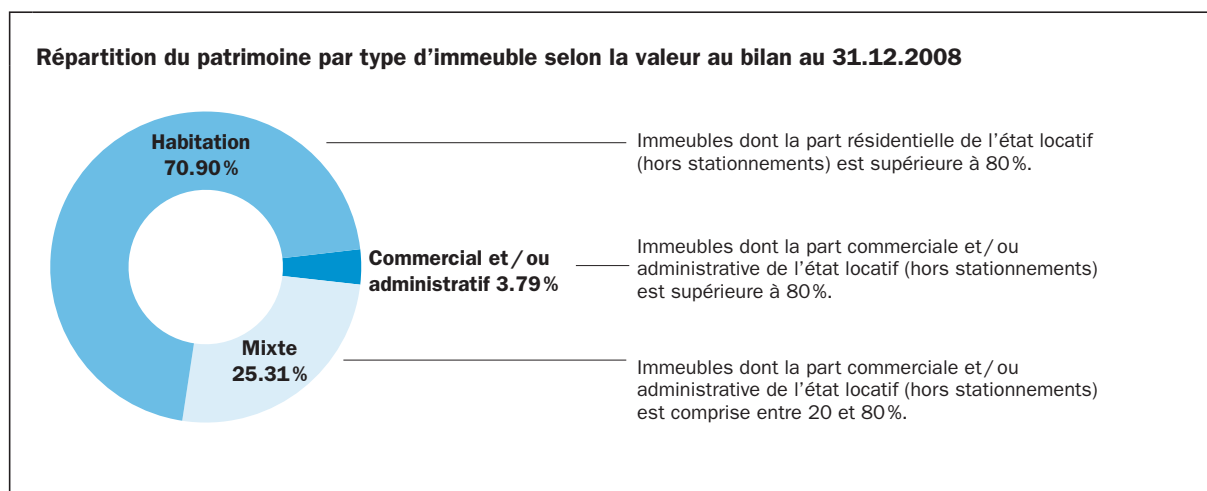
En matière de protection de l'environnement, toute initiative est vivement encouragée. Ainsi, le parc immobilier est analysé en continu sur son état technique. Cela permet de planifier les travaux futurs en les orientant vers une réduction des rejets de CO2. De manière concrète, un bilan thermique est établi avant toute nouvelle réhabilitation en vue de retenir la meilleure solution pour limiter la consommation d'énergie et, dans le même temps, accroître le confort des locataires. A également été mise en œuvre l'utilisation systématique de produits de nettoyage biodégradables par les concierges d'immeubles et l'optimisation des éclairages dans les locaux communs.

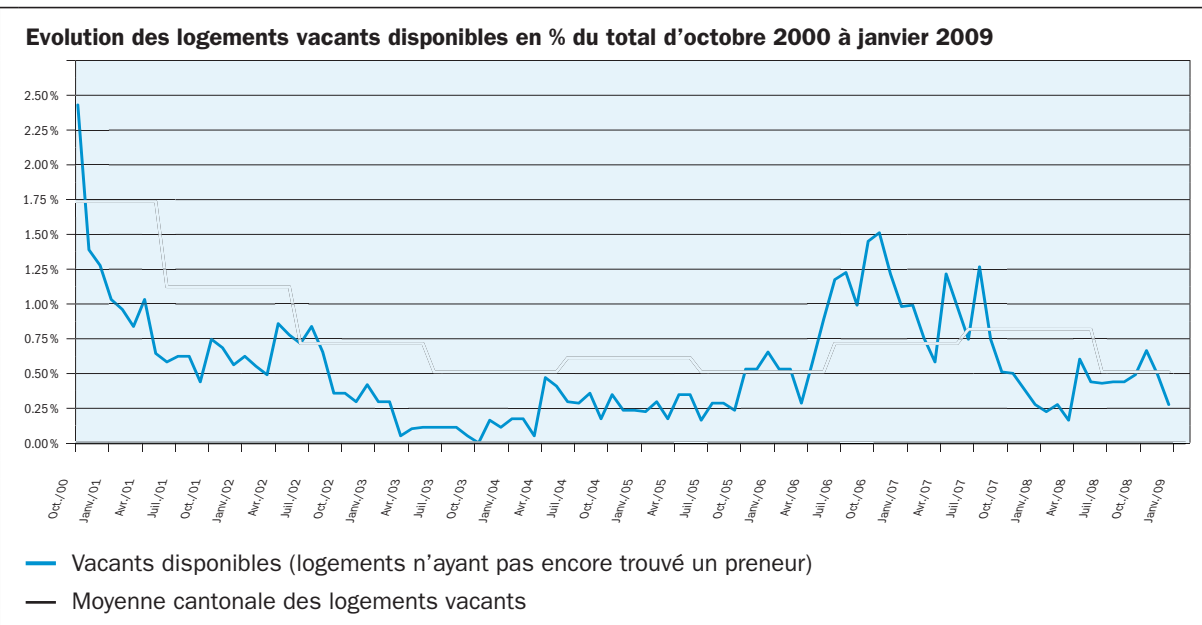
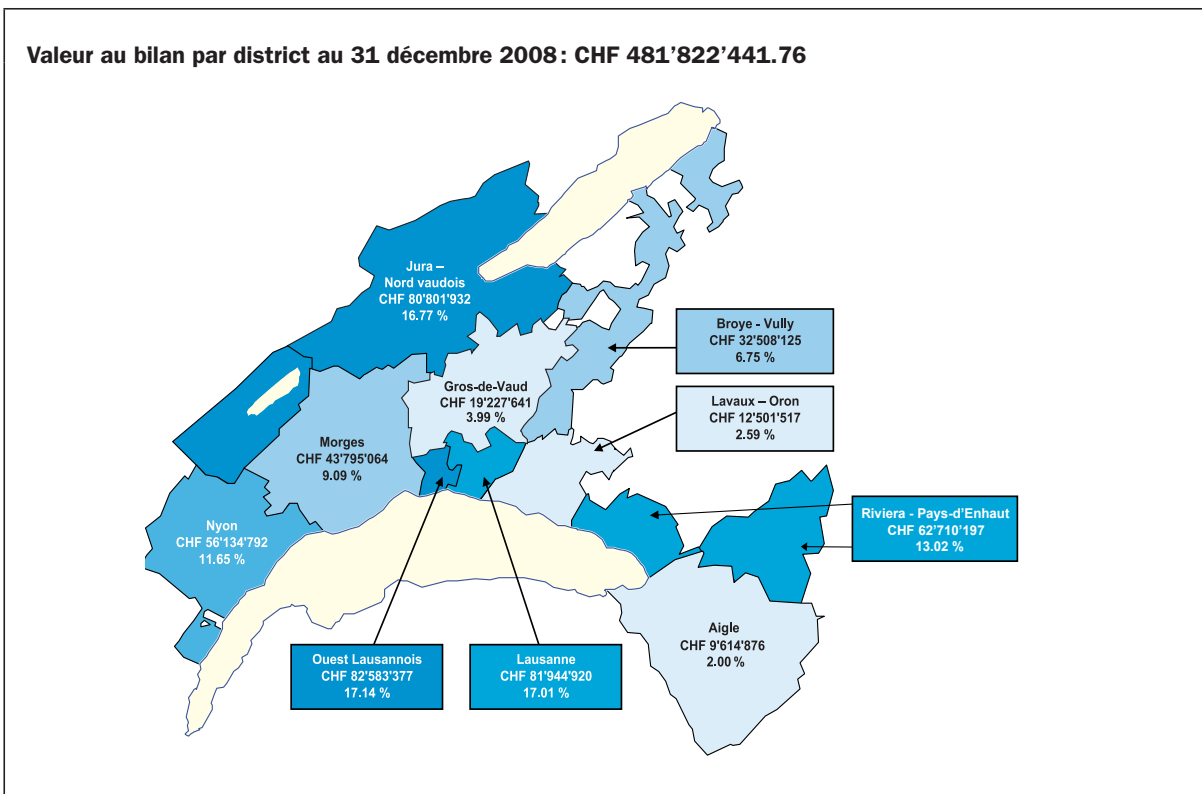
### Immobilier direct

Au 31 décembre 2008, la CIP est propriétaire de 89 immeubles et/ou groupes d'immeubles représentant 145 adresses postales. Ceux-ci abritent 1'820 appartements, 23'042 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales et 2'333 places de parc et garages.

Au cours de l'année 2008, la CIP a acquis en droit de superficie le bien sis place de la Croix-Blanche 3-5-17-25 à Epalinges.

En matière de rénovation, elle a procédé à la réhabilitation des enveloppes, des locaux communs et des locaux techniques des immeubles route d'Evian 29 à Aigle et rue du Tercasset 26-28 à Vallorbe. Ces rénovations se termineront courant 2009.





### Placements collectifs

La CIP détient des parts dans 9 coopératives d'habitation, ainsi que des parts de fonds de placements immobiliers suisses.

### Correctif d'actif

Le correctif d'actif est passé de CHF 2'085'186.20 à CHF 2'350'337.23. Il concerne les immeubles subventionnés ainsi que deux immeubles bâtis sur un droit de superficie à Epalinges.

### Placements alternatifs

Ce poste comprend les fonds de fonds gérés de façon non traditionnelle, contrairement aux investissements faits dans les actions et les obligations.

L'année 2008 a été très difficile pour les placements alternatifs; en effet, il faut remonter en 1998 pour trouver des performances aussi négatives.

La crise systémique bloquant peu à peu l'ensemble du système financier a affecté de manière très négative la plupart des gérants alternatifs. Ceux-ci sont parvenus néanmoins à limiter les contre-performances durant le premier semestre mais ont dû ensuite faire face à un environnement particulièrement difficile.

Conformément à l'ensemble du marché des placements alternatifs, la performance moyenne du portefeuille est en nette diminution entraînant une augmentation de la volatilité, malgré une bonne diversification.

Années	Performances annuelles	Performances annualisées	Volatilités annualisées
2002 (depuis le 31 juillet)	1.06%	N/A*	N/A*
2003	9.64%	N/A*	N/A*
2004	4.60%	6.29%	2.58%
2005	3.89%	5.56%	3.12%
2006	6.54%	5.84%	3.37%
2007	5.76%	5.86%	3.61%
2008	-21.94%	0.95%	5.62%

\* N/A = non applicable

Une révision de la stratégie est en cours pour 2009.

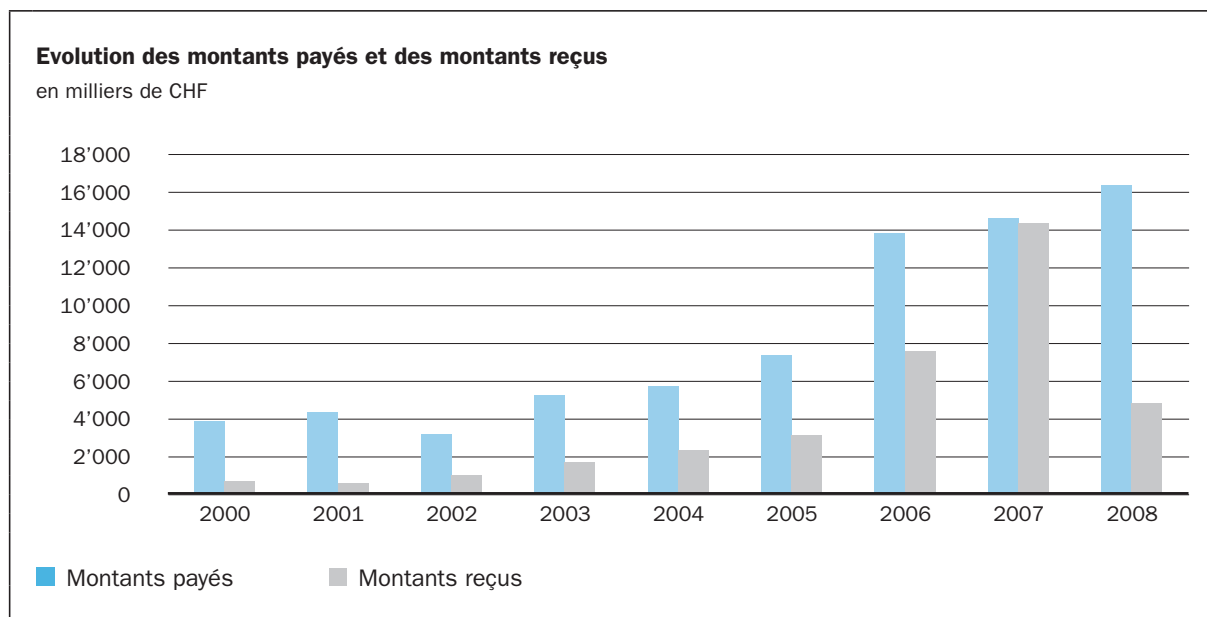
### Placements privés

Dans cette rubrique figurent les fonds et les fonds de fonds actifs dans les placements privés.

La crise financière a fini par impacter l'économie réelle, en particulier lors du dernier trimestre, entraînant souvent une baisse de valeur des sociétés. Le marché des placements privés est assez sensible à la conjoncture.

Pour cette classe d'actifs, un degré de sélectivité élevé est indispensable en raison de l'écart important entre les performances des gestionnaires. La réputation de ceux-ci, leur niveau d'expérience ainsi que leurs performances historiques réalisées restent les facteurs clés de succès. Ce haut degré de sélectivité s'est traduit cette année par un taux d'acceptation inférieur à 10% de l'ensemble des dossiers reçus.

Le graphique ci-après démontre que l'évolution croissante des montants reçus jusqu'en 2007 est en nette diminution en 2008 :



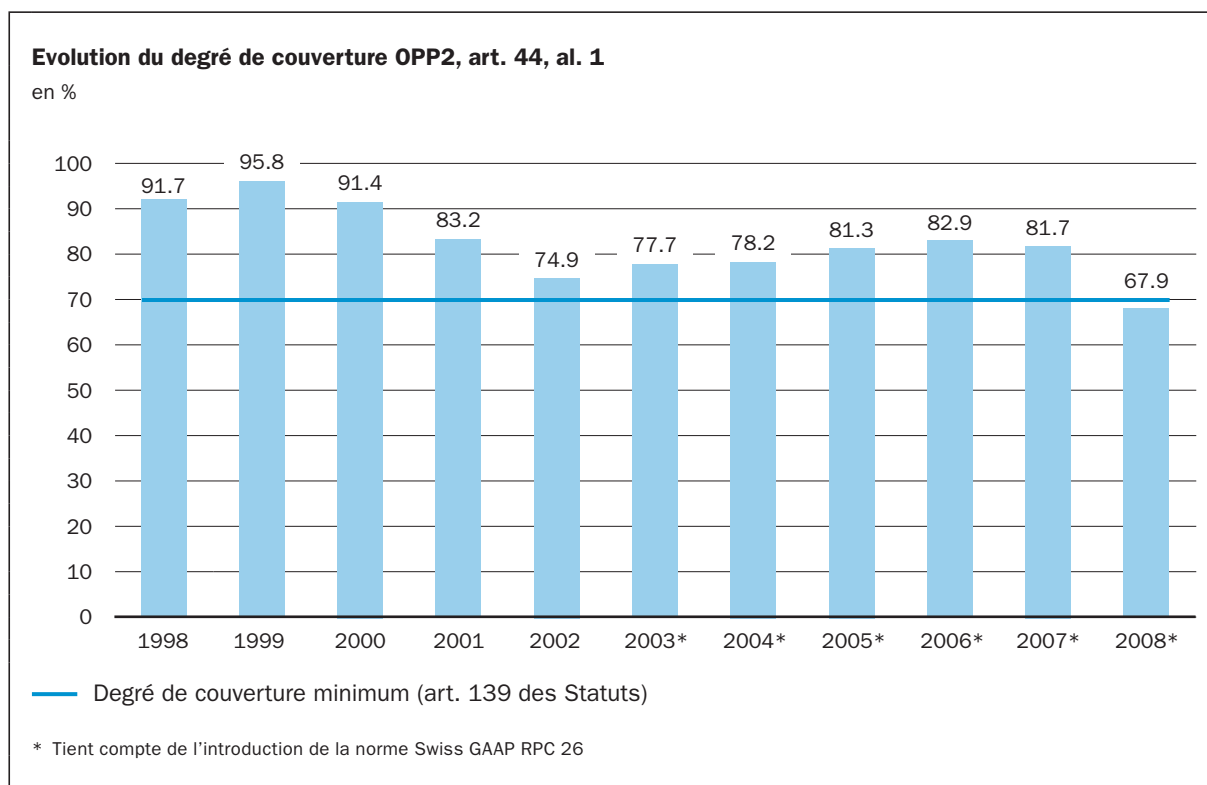
Après des années 2005 à 2007 très bonnes, 2008 et 2009 seront certainement des périodes de «vaches maigres». Par contre, nos gestionnaires pourront certainement investir à des conditions très intéressantes.

## Matières premières

Depuis la vente intégrale du portefeuille en novembre 2007, aucun investissement n'a été effectué.

## Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan. La CIP pratique un système financier dit « mixte » entre capitalisation et répartition. Elle est autorisée, selon l'article 139 des Statuts, à porter la part non capitalisée de ses engagements en déduction des capitaux de prévoyance.

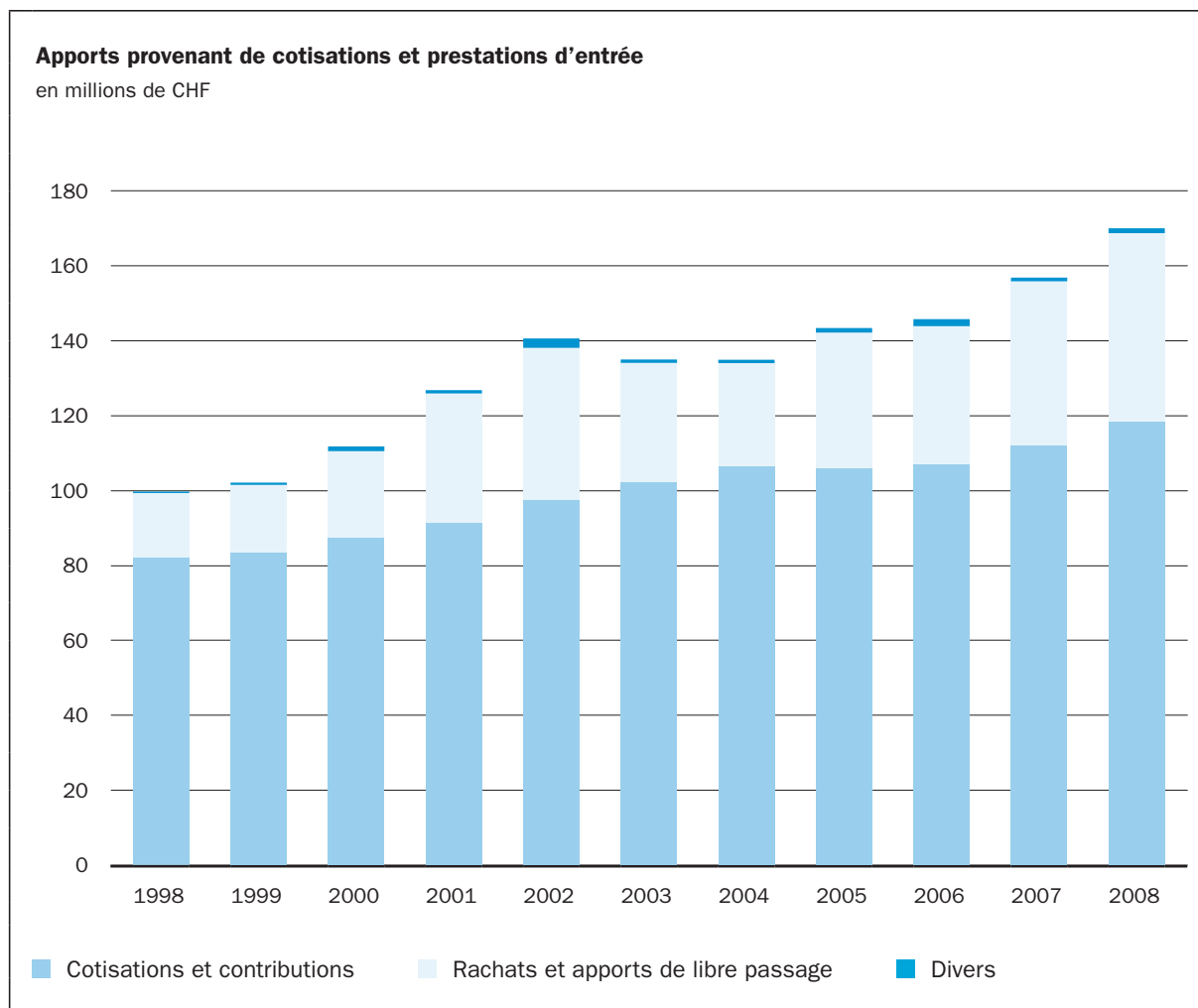


## Compte d'exploitation - chiffres clés

### Ressources

Au cours de l'année 2008, les ressources ont augmenté de CHF 13,26 millions. Cette différence provient principalement des cotisations et contributions (CHF 6,3 millions), ainsi que des rachats et apports de libre passage CHF 6,6 millions). Les remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement sont en augmentation (CHF 0,7 million).

L'augmentation constatée sur les cotisations et contributions résulte essentiellement des augmentations de salaires accordées aux assurés.

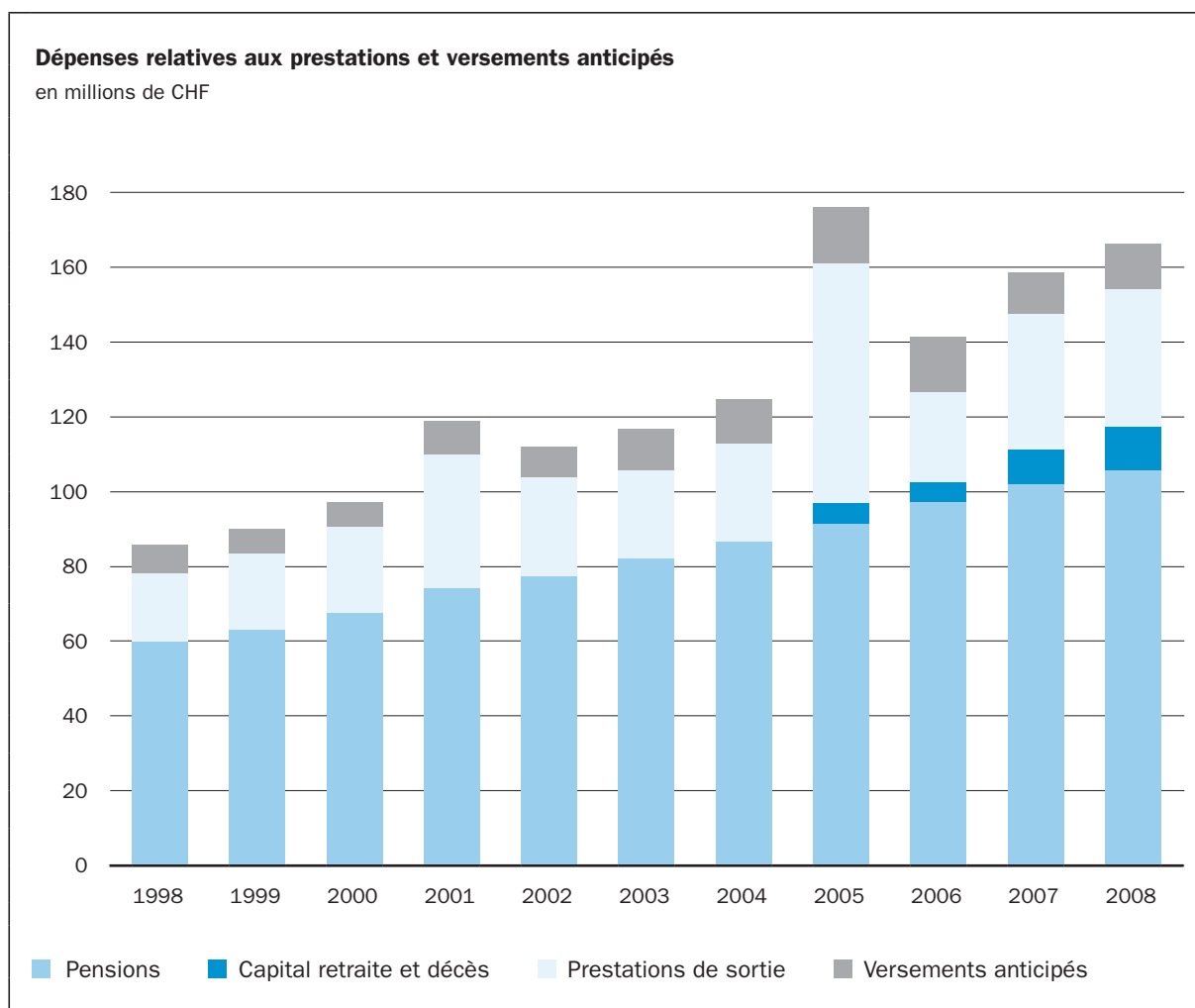


## Prestations

Au cours de 2008, les prestations ont augmenté de CHF 6,4 millions.

Pour les prestations de sortie, nous constatons une légère augmentation de CHF 1,5 million. Les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété et ceux entraînés par un divorce sont également en augmentation (CHF 1,1 million). Il convient de rappeler que ces versements n'exercent aucune influence sur l'équilibre de la Caisse puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

Les pensions ont augmenté de CHF 3,8 millions. Cet accroissement s'inscrit dans la tendance observée ces dernières années. Les prestations en capital (retraite et au décès), entrées en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, continuent de progresser (CHF 0,9 million).



### Performance brute des classes d'actifs

Les principaux taux de performances sont les suivants :

	CIP	Indices de référence
Liquidités et créances diverses à court terme et moyen terme	2.22%	2.71%
Obligations suisses	0.89%	4.53%
Obligations étrangères	-10.68%	-1.48%
Actions de sociétés suisses	-33.70%	-34.04%
Actions de sociétés étrangères	-44.63%	-45.65%
Titres de gages immobiliers	4.02%	2.62%
Immobilier suisse	7.93%	6.01%
Placements alternatifs	-21.94%	-21.23%
Placements privés	-18.90%	-17.33%

A l'exception des obligations suisses et étrangères, les performances des classes d'actifs sont conformes, voire supérieures, aux indices de marché. A noter les bons résultats des hypothèques et de l'immobilier.

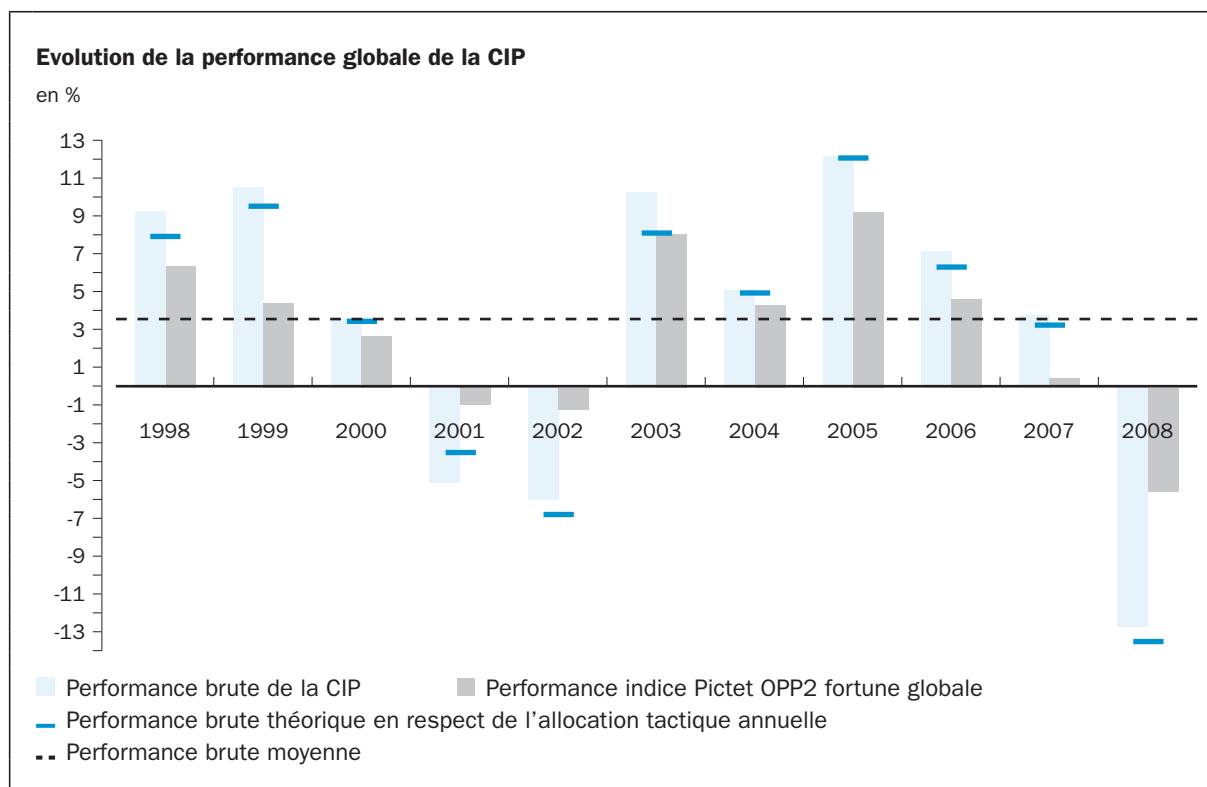
### Performance globale de la CIP

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par la société Coninco Advisory SA à Vevey, sur la base des comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la CIP sous l'angle financier et comptable.

en%	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Moyenne
Performance brute de la CIP	9.36	10.42	3.65	-5.03	-5.97	10.36	5.14	12.27	7.21	3.75	-12.64	3.50
Performance théorique *	7.89	9.49	3.40	-3.54	-6.82	8.07	4.90	12.04	6.27	3.20	-13.53	2.85
Indice Pictet OPP2 Fortune globale	6.43	4.48	2.74	-0.94	-1.16	8.12	4.34	9.31	4.66	0.44	-5.50	3.00

\* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement selon l'allocation tactique définie par le Conseil pour la fin de l'année.

Selon les informations à disposition à ce jour, la performance de la CIP se compare favorablement à la moyenne des caisses de pensions suisses.



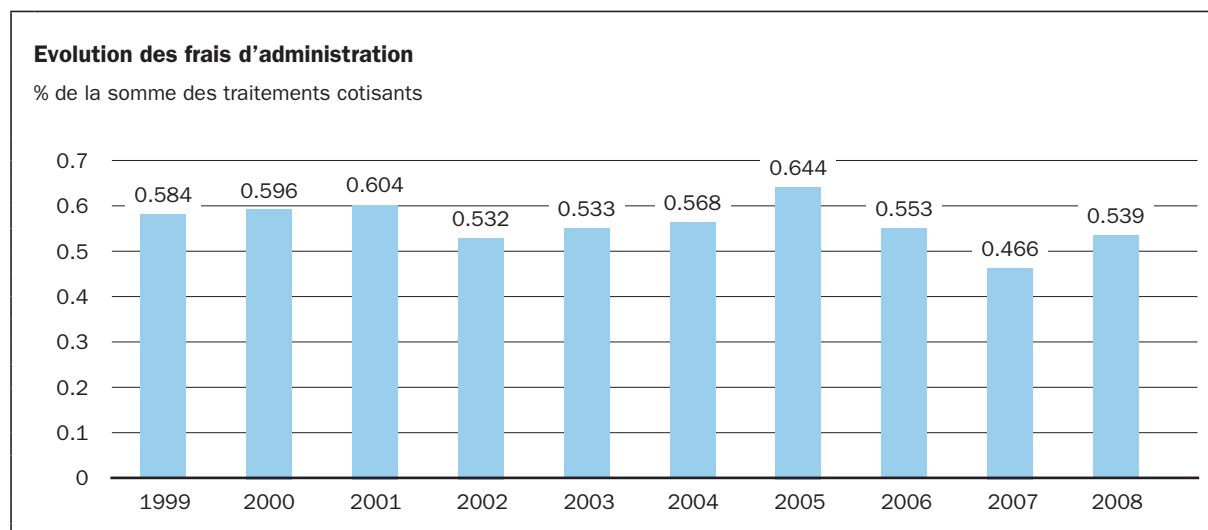


## Frais d'administration

La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CIP tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part, et de commissions relatives à la gestion des divers placements d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de la gestion des dossiers. Les frais d'administration ci-après sont exprimés en pour-cent de la somme des traitements cotisants.

En 2008, Retraites Populaires a procédé à une nouvelle restitution de CHF 322'800 (2007 : CHF 645'600), laquelle, rapportée aux frais de gestion des dossiers, représente une diminution de 12,03% (en 2007 : 25,25%).





# Bilan au 31 décembre

Actif	Annexe	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
<b>Placements</b>	6.4	<b>1'837'884'368.67</b>	<b>2'116'038'370.20</b>
Liquidités		128'525'087.62	122'589'664.66
Créances diverses à court et moyen terme		6'571'249.23	12'716'713.33
Obligations suisses		221'687'559.36	233'260'955.50
Obligations étrangères		308'740'875.75	351'957'179.21
Actions de sociétés suisses		198'366'117.00	295'848'556.46
Actions de sociétés étrangères		167'753'495.77	299'012'587.65
Titres de gages immobiliers		143'837'546.00	132'955'250.25
Immobilier suisse		503'362'145.01	482'412'922.09
Placements alternatifs		117'330'067.53	145'919'698.29
Placements privés		41'710'225.40	39'364'842.76
<b>Compte de régularisation actif</b>	7	<b>16'691'080.85</b>	<b>15'049'660.12</b>
		<b>1'854'575'449.52</b>	<b>2'131'088'030.32</b>
<b>Passif</b>			
<b>Dettes</b>		<b>8'468'990.53</b>	<b>8'279'530.29</b>
Prestations de libre passage et rentes		6'316'960.10	6'145'064.05
Autres dettes	7	2'152'030.43	2'134'466.24
<b>Compte de régularisation passif</b>	7	<b>2'386'200.75</b>	<b>1'103'698.75</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7	<b>9'148'000.00</b>	<b>9'067'000.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>1'890'621'861.00</b>	<b>1'809'475'993.00</b>
Capital de prévoyance assurés actifs (100%)		1'359'854'317.00	1'285'802'348.00
Capital de prévoyance pensionnés (100%)		1'272'937'900.00	1'226'630'866.00
Provisions techniques (100%)	5.6	68'096'156.00	72'532'490.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)		2'700'888'373.00	2'584'965'704.00
Part de financement en répartition (30%) [art. 139 des Statuts]	9.1	-810'266'512.00	-775'489'711.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3	<b>0.00</b>	<b>292'013'295.09</b>
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier		292'013'295.09	283'499'115.19
Attribution de l'exercice		-292'013'295.09	8'514'179.90
<b>Fonds libres (+) / découvert (-)</b>	5.9	<b>-56'049'602.76</b>	<b>11'148'513.19</b>
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier		11'148'513.19	37'043'104.80
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		-67'198'115.95	-25'894'591.61
		<b>1'854'575'449.52</b>	<b>2'131'088'030.32</b>
<b>Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1</b>	5.8	<b>67.92 %</b>	<b>81.73 %</b>

Adoptés par le Conseil d'administration  
dans sa séance du 26 mars 2009

Au nom du Conseil d'administration

Claude Recordon  
président

Francis Hostettler  
secrétaire

Certifiés conformes aux écritures le 26 mars 2009

Pour la Caisse intercommunale de pensions,  
Retraites Populaires

Claude Richard  
directeur général

Roger Bornand  
directeur

# Compte d'exploitation

	Annexe	2008 CHF	2007 CHF
<b>+ Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>122'029'409.99</b>	<b>114'684'953.35</b>
Cotisations des salariés		40'414'178.60	38'084'110.45
Cotisations de l'employeur		40'414'178.60	38'084'110.45
Cotisations supplémentaires des salariés		422'776.45	392'373.70
Cotisations supplémentaires de l'employeur		36'819'576.10	35'169'248.95
Finances d'entrée		2'232.10	390'678.50
Primes uniques et rachats		3'727'652.64	2'324'139.60
Subsides du fonds de garantie		228'815.50	240'291.70
<b>+ Prestations d'entrée</b>		<b>48'319'658.59</b>	<b>42'398'833.99</b>
Apports de libre passage		47'252'293.89	42'045'659.94
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/ divorce		1'067'364.70	353'174.05
<b>= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>170'349'068.58</b>	<b>157'083'787.34</b>
<b>- Prestations réglementaires</b>		<b>-115'536'948.80</b>	<b>-110'722'861.80</b>
Rentes de vieillesse	7.2	-74'185'131.50	-70'966'320.80
Rentes de survivants	7.2	-13'556'201.75	-13'237'234.85
Rentes d'invalidité	7	-17'323'764.75	-17'030'362.70
Autres prestations réglementaires	7	-131'036.40	-107'776.20
Prestations en capital retraite		-9'898'391.45	-8'327'244.20
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-442'422.95	-1'053'923.05
<b>- Prestations de sortie</b>	7	<b>-48'957'913.65</b>	<b>-47'368'569.80</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-36'750'477.00	-36'324'316.05
Versements anticipés pour la propriété du logement/ divorce		-12'207'436.65	-11'044'253.75
<b>= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-164'494'862.45</b>	<b>-158'091'431.60</b>
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques (70%)</b>		<b>-81'145'868.00</b>	<b>-76'799'479.00</b>
Constitution capital de prévoyance assurés actifs (100%)		-74'051'969.00	-67'729'019.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés (100%)		-46'307'034.00	-34'807'153.00
Variation des provisions techniques		4'436'334.00	-7'177'369.00
Variation de la part de financement en répartition (30%)		34'776'801.00	32'914'062.00
<b>- Charges d'assurance</b>		<b>-674'787.00</b>	<b>-861'022.00</b>
Cotisations au fonds de garantie		-674'787.00	-861'022.00
<b>= Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-75'966'448.87</b>	<b>-78'668'145.26</b>

## Compte d'exploitation (suite)

	Annexe	2008 CHF	2007 CHF
<b>= Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-75'966'448.87</b>	<b>-78'668'145.26</b>
<b>+ Résultat net des placements sur</b>	6.8	<b>-280'559'442.67</b>	<b>63'950'387.69</b>
Liquidités		2'372'023.44	2'024'513.20
Créances diverses à court et moyen terme		-60'887.50	94'578.96
Obligations suisses		1'781'043.15	2'022'494.71
Obligations étrangères		-38'219'420.06	6'190'184.47
Actions de sociétés suisses		-101'682'576.12	326'224.56
Actions de sociétés étrangères		-136'069'021.45	2'064'412.98
Titres de gages immobiliers		5'225'169.25	3'963'287.13
Immobilier suisse		28'655'551.57	31'613'474.20
Placements alternatifs		-33'222'408.15	7'101'176.16
Placements privés		-9'339'135.79	6'913'069.44
Matières premières		218.99	1'606'372.88
Autres actifs		0.00	30'599.00
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques</b>		<b>-81'000.00</b>	<b>-546'720.00</b>
<b>+ Autres produits</b>		<b>49'800.85</b>	<b>54'553.64</b>
Produits de prestations fournies		49'800.85	54'553.64
<b>- Autres frais</b>		<b>-668.20</b>	<b>0.00</b>
<b>- Frais d'administration</b>	7	<b>-2'653'652.15</b>	<b>-2'170'487.78</b>
Frais d'administration		-294'237.53	-259'128.93
Frais de gestion administrative		-2'359'414.62	-1'911'358.85
<b>= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>-359'211'411.04</b>	<b>-17'380'411.71</b>
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>292'013'295.09</b>	<b>-8'514'179.90</b>
<b>= Excédent de produits (+) / de charges (-)</b>	5.9	<b>-67'198'115.95</b>	<b>-25'894'591.61</b>

# Annexe aux comptes

## 1. Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

La Caisse intercommunale de pensions (ci-après : CIP ou la Caisse) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 5 septembre 1923.

La CIP, créée par l'Union des communes vaudoises, est une institution de prévoyance qui assure les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CIP est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'113 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

### 1.3 Indication des actes et des règlements

Les Statuts de 1988 ainsi que leurs diverses modifications sont disponibles auprès de la CIP ou sur son site internet. La dernière mise à jour des Statuts - entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 - a été adoptée par l'Assemblée des délégués le 14 novembre 2007 et approuvée par le Conseil d'Etat en date du 16 avril 2008. Les Statuts ont été remis à l'autorité de surveillance des fondations.

Décret du 5 septembre 1923

Règlement du 22 août 1979

#### Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, mis à jour au 31 décembre 2008

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2007

Règlement pour la liquidation partielle approuvé par l'autorité de surveillance des fondations en date du 8 octobre 2008

### 1.4 Organes de gestion / Droit à la signature

#### Organes

##### Assemblée des délégués (art. 113 ss des Statuts)

L'Assemblée des délégués est constituée paritairement par les représentants des employeurs et par les représentants des assurés. Le président du Conseil d'administration préside l'Assemblée des délégués ; il désigne le secrétaire et les scrutateurs.

##### Commission des comptes (art. 129 des Statuts)

La Commission des comptes pour l'exercice 2008 est composée de :

Employeurs : Commune d'Ormont-Dessus

Commune de Penthaz

Assurés : Commune de Payerne

Commune de Poliez-Pittet

**Conseil d'administration (art. 123 ss des Statuts)**

La CIP est administrée par un Conseil d'administration, élu par l'Assemblée des délégués, à l'exception du représentant de l'Etat. Il est composé de sept membres à savoir, un représentant de l'Etat, trois membres représentant les employeurs et trois membres représentant les assurés. En outre, six suppléants sont choisis paritairement.

Les membres du Conseil d'administration désignent le président et le secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, il se compose de :

Président	Claude Recordon*, syndic, Orbe
Vice-président	Dominique Kaser**, boursier communal, Puidoux
Secrétaire (hors Conseil)	Francis Hostettler, secrétaire municipal retraité, Yvonand
Secrétaire suppléant (hors Conseil):	Olivier Berthoud, directeur-adjoint, Vufflens-la-Ville
Représentante de l'Etat	Monique Mischler, Lausanne
Membres	Etienne Poget**, préposé au contrôle des habitants, Nyon Laurent Ballif*, syndic et député, Vevey Daniel Belotti*, syndic, Rolle Didier Tenthorey**, adjoint administratif au service de la sécurité sociale, Yverdon-les-Bains
Suppléants	Frédéric Borloz*, syndic, Aigle Claude Uldry*, municipal, Nyon Gilbert Gubler*, syndic, Moudon Christian Monod**, secrétaire municipal, Jouxkens-Mézery Jean-Pierre Pernet**, chef du personnel, Montreux Jean-François Niklaus**, boursier communal, Epalinges

\* représentant des employeurs

\*\* représentant des assurés

L'adresse de la CIP est la suivante :

Caisse intercommunale de pensions	Téléphone :	021 348 21 11
Caroline 9	Fax :	021 348 21 69
Case postale 288	E-mail :	info@cipvd.ch
1001 Lausanne	Site internet :	www.cipvd.ch

**Droit à la signature**

La Caisse s'engage vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire; en cas d'empêchement, le président ou le secrétaire peuvent être remplacés par le vice-président ou un autre membre du Conseil.

## 1.5 Gérance (art. 130 des Statuts)

La gérance de la Caisse est confiée à Retraites Populaires, Lausanne.

Cet établissement a qualité pour représenter la Caisse et pour agir en son nom dans les opérations courantes, sur la base d'un cahier des charges et sous le contrôle du Conseil.

Un membre de la Direction de Retraites Populaires doit assister aux séances du Conseil et aux Assemblées des délégués. Il a voix consultative.

## 1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

### Expert agréé (art. 141 des Statuts)

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est exercé par Pittet Associés SA, Genève.

### Organe de contrôle (art. 134 des Statuts)

Le Conseil d'administration a désigné la société BDO Visura, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la Caisse.

### Conseillers

La CIP fait calculer chaque année la performance de ses placements par le consultant Coninco Advisory SA, Vevey. Une attestation est fournie.

### Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations du Canton de Vaud.

## 1.7 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2008, 317 communes (311 en 2007), services et institutions d'utilité publique sont affiliés à la CIP.

## 2. Membres actifs et pensionnés

### 2.1 Mouvements des membres actifs

	Plan ordinaire	Plan risque	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risque	Plan minimum LPP	Totaux
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2008 / 2007</b>	<b>8'079</b>	<b>46</b>	<b>493</b>	<b>8'618</b>	<b>7'679</b>	<b>37</b>	<b>508</b>	<b>8'224</b>
<b>Augmentation</b>								
Nouveaux	1'159	41	357	1'557	1'137	48	425	1'610
Réactivés	83		10	93	82		13	95
	1'242	41	367	1'650	1'219	48	438	1'705
<b>Diminution</b>								
Démissions	-511	-16	-313	-840	-506	-13	-425	-944
Transferts au plan ordinaire		-28		-28		-26		-26
Décès (capital)	-6			-6	-5			-5
Décès avec prestations	-3			-3	-4		-1	-5
Invalides	-137		-12	-149	-116		-13	-129
Retraités	-187		-8	-195	-188		-14	-202
	-844	-44	-333	-1'221	-819	-39	-453	-1'311
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 / 2008</b>	<b>8'477</b>	<b>43</b>	<b>527</b>	<b>9'047</b>	<b>8'079</b>	<b>46</b>	<b>493</b>	<b>8'618</b>



## 2.2 Mouvement des pensionnés

	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2008 / 2007</b>						
Invalides définitifs	703	12	715	681	9	690
Invalides temporaires	55		55	56		56
Retraités	2'246	4	2'250	2'138	3	2'141
Conjoints survivants	798	1	799	788		788
Enfants	324		324	346		346
	<b>4'126</b>	<b>17</b>	<b>4'143</b>	<b>4'009</b>	<b>12</b>	<b>4'021</b>
<b>Augmentation</b>						
Nouveaux invalides définitifs	48	30	78	41	3	44
Nouveaux retraités	182	1	183	170	1	171
Nouveaux conjoints survivants	65		65	44	1	45
	<b>295</b>	<b>31</b>	<b>326</b>	<b>255</b>	<b>5</b>	<b>260</b>
<b>Diminution</b>						
<b>Sorties par décès</b>						
Invalides définitifs décédés	-22		-22	-12		-12
Retraités décédés	-70		-70	-62		-62
Conjoints survivants décédés	-31		-31	-33		-33
	<b>-123</b>	<b>0</b>	<b>-123</b>	<b>-107</b>	<b>0</b>	<b>-107</b>
<b>Sorties par suppression de pension</b>						
Invalides définitifs	-8	-14	-22	-7		-7
Retraités (annulations)						
Conjoints survivants décédés				-1		-1
	<b>-8</b>	<b>-14</b>	<b>-22</b>	<b>-8</b>	<b>0</b>	<b>-8</b>
<b>Pensions temporaires</b>						
Invalides temporaires	3		3	-1		-1
Enfants	10		10	-22		-22
	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>-23</b>	<b>0</b>	<b>-23</b>
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 / 2008</b>	<b>4'303</b>	<b>34</b>	<b>4'337</b>	<b>4'126</b>	<b>17</b>	<b>4'143</b>

	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 / 2008</b>						
Invalides définitifs	721	28	749	703	12	715
Invalides temporaires	58		58	55		55
Retraités	2'358	5	2'363	2'246	4	2'250
Conjoints survivants	832	1	833	798	1	799
Enfants	334		334	324		324
	<b>4'303</b>	<b>34</b>	<b>4'337</b>	<b>4'126</b>	<b>17</b>	<b>4'143</b>

### 3. Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 2a des Statuts)

La Caisse gère trois plans d'assurance :

- a) le plan risques (art. 2b des Statuts);
- b) le plan ordinaire (art. 2c des Statuts);
- c) le plan minimum LPP (art. 2d des Statuts).

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de décès dès l'entrée en fonction de l'assuré et jusqu'à son affiliation dans le plan ordinaire.

Le montant des prestations du plan risques est déterminé selon les mêmes principes que ceux appliqués au plan ordinaire.

Le plan ordinaire couvre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

Le plan minimum LPP est limité au minimum obligatoire selon la LPP. Pour ce plan, un contrat est conclu avec Retraites Populaires (art. 166 des Statuts). Les cotisations et prestations y relatives n'entrent pas dans le bilan et le compte d'exploitation de la CIP.

#### 3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan de base (art. 2c des Statuts).

Son équilibre financier est déterminé selon le système de financement mixte. La part de financement en répartition est de 30 % et celle en capitalisation de 70 %.

##### Cotisations du plan risques (art. 29 des Statuts)

La cotisation du plan risques est fixée à 3 % du traitement cotisant.

Elle est pour un tiers à la charge de l'assuré et pour deux tiers à la charge de l'employeur.

##### Cotisation moyenne générale du plan ordinaire (art. 29a des Statuts)

La cotisation moyenne générale est fixée à 24 % du traitement cotisant.

Elle est répartie entre l'assuré et l'employeur de la manière suivante, au choix de l'employeur :

cotisation ordinaire	assuré	8 %		9 %
cotisation ordinaire	employeur	8 %	ou	9 %
contribution spéciale	employeur	8 %		6 %
		<u>24 %</u>		<u>24 %</u>

#### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

##### Fonds de solidarité (art. 109 des Statuts) \*

La Caisse dispose d'un fonds de solidarité qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés, ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés.

Le fonds de solidarité est alimenté par :

- 1) la finance d'entrée;
- 2) les dons, legs et recettes diverses;
- 3) le rendement de la fortune du fonds calculé au taux technique (art. 132 des Statuts).

\* Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la finance d'entrée est supprimée et le rendement de la fortune du fonds est limité aux dépenses de l'exercice.

##### Allocations de renchérissement extra-statutaires consenties par l'employeur (art. 41 des Statuts)

Divers employeurs ont demandé à pouvoir bénéficier de cette disposition. Le montant des prestations servies s'est élevé à CHF 912'125.95 (2007: CHF 839'621.10). Il a été entièrement couvert par les employeurs concernés.

## 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application à l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CIP sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

#### Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

#### Liquidités

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

#### Obligations suisses

Les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

#### Actions de sociétés suisses

Les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

#### Titres de gages immobiliers

Les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

#### Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs sont capitalisés sur la base des taux suivants :

- immeubles de plus de 10 ans 7,25 %
- immeubles de 10 ans et moins 6,60 %
- immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé 6,00 %

En ce qui concerne les terrains à bâtir, ils sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude.

#### Placements alternatifs et placements privés

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire connue.

#### Autres actifs

Les autres actifs comprennent les placements locaux. Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition.

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

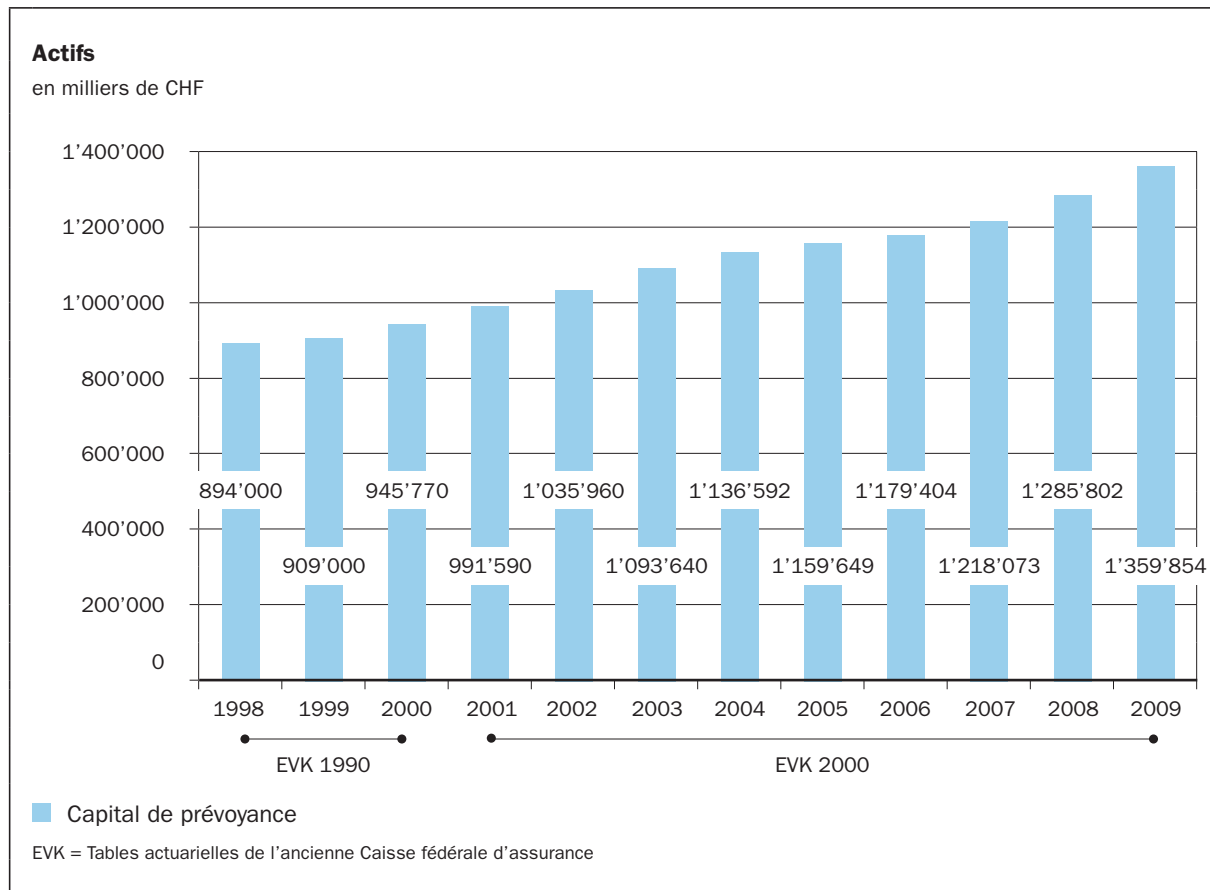
Les principes comptables n'ont fait l'objet que de changements rédactionnels pour l'exercice 2008.

## 5. Couverture des risques

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CIP n'est pas réassurée. En ce qui concerne le plan minimum, un contrat a été conclu avec Retraites Populaires (art. 166 des Statuts).

### 5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1<sup>er</sup> janvier)



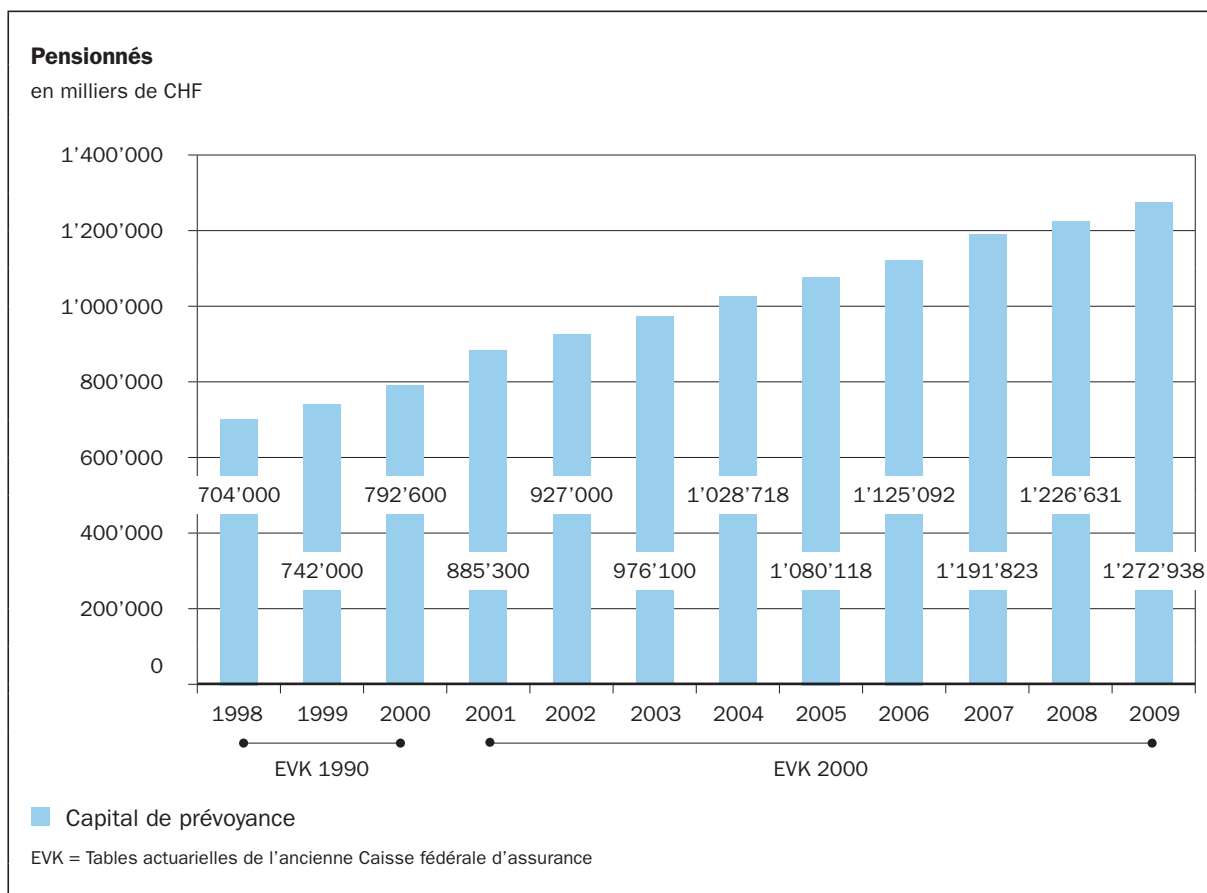
Pour le calcul des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### 5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les capitaux de prévoyance se montent à :

	2008 en CHF	2007 en CHF
Actifs	494'253'038.02	472'886'447.43
Invalides	31'351'139.15	19'604'239.15

## 5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés (au 1<sup>er</sup> janvier)



## 5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Les dispositions des articles 140 et 141 des Statuts prévoient des expertises tous les quatre ans.

Selon ces dispositions, la prochaine expertise était planifiée pour 2009, mais au vu du contexte général économique et financier, la CIP a avancé cette expertise à 2008.

Une expertise actuarielle a été déposée par l'expert agréé ; les dates retenues sont le 31 décembre 2007 pour les comptes et le 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour les données individuelles.

Les conclusions de l'expert figurant dans son rapport daté du 30 octobre 2008 sont les suivantes :

- Les dispositions statutaires et réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.
- Le système financier statutaire de la Caisse est satisfait au 31 décembre 2007 avec un degré de couverture légal en caisse fermée de 81,7% et un degré d'équilibre à 116,8%.
- L'équilibre financier de la Caisse est assuré compte tenu du financement, du plan de prévoyance en vigueur, de l'adaptation conditionnelle des pensions et du système financier appliqué. La Caisse est ainsi en mesure de garantir ses engagements.

La prochaine expertise est normalement prévue en 2012. Toutefois, au vu de la situation économique, la révision en cours du droit fédéral concernant «le financement des institutions de prévoyance de droit public» et dans la perspective de l'adaptation nécessaire des bases techniques, le Conseil souhaite poursuivre les études en collaboration avec l'expert.

## 5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués par la gérante au moyen des tables édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance EVK 2000, au taux technique de 3,5% (art. 132 des Statuts).

Un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la CIP. Ce document a été approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'organe de contrôle et de l'autorité de surveillance.

Ce règlement précise notamment la politique de constitution des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

	<b>31.12.2008</b> CHF	<b>31.12.2007</b> CHF
<b>Total des provisions techniques (100%)</b>	<b>68'096'156.00</b>	<b>72'532'490.00</b>
Provision pour changement des tables actuarielles (100%)	50'917'516.00	42'932'080.00
Provision pour indexations futures (100%)	17'178'640.00	29'600'410.00

### 5.6.1. Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions au 31 décembre 2010. Pour y parvenir, cette provision est constituée chaque année par palier de 0,5% des capitaux de prévoyance des pensionnés.

Au 31 décembre 2008, la provision atteint 4,0 % des capitaux de prévoyance des pensionnés.

### 5.6.2. Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui sont décidées par le Conseil d'administration. Son attribution dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint par la réserve de fluctuation de valeurs. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CIP, est prélevée de la provision.

	<b>31.12.2008</b> CHF	<b>31.12.2007</b> CHF
<b>Provision pour indexations futures (100%)</b>	<b>17'178'640.00</b>	<b>29'600'410.00</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	29'600'410.00	29'600'410.00
Prélèvement de l'année	-12'421'770.00	0.00
Attribution de l'année	0.00	0.00

Le Conseil a octroyé une indexation de 1% au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, cette provision n'a pas été alimentée en 2008.

## 5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas de modification des bases et hypothèses techniques pour l'exercice 2008.

## 5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Selon les dispositions de l'article 139 des Statuts, le degré de couverture est déterminé conformément à l'art. 44 de l'OPP2 et à son annexe.

Le degré de couverture est calculé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2008, le degré de couverture de la CIP, conformément à l'art. 44 al. 1 de l'OPP2, se justifie comme il suit :

	<b>31.12.2008</b> <b>CHF</b>	<b>31.12.2007</b> <b>CHF</b>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)	2'700'888'373.00	2'584'965'704.00
Part de financement en répartition (30%) [art. 139 des Statuts]	-810'266'512.00	-775'489'711.00
<b>Total des capitaux de prévoyance</b>	<b>1'890'621'861.00</b>	<b>1'809'475'993.00</b>
Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	292'013'295.09
Fonds libres (+)/ découvert (-)	-56'049'602.76	11'148'513.19
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>1'834'572'258.24</b>	<b>2'112'637'801.28</b>
<b>Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1</b>	<b>67.92 %</b>	<b>81.73 %</b>
<b>Degré de couverture minimum art. 139 des Statuts</b>	<b>70.00 %</b>	<b>70.00 %</b>

En comparaison avec une caisse ayant l'obligation d'être à 100% de degré de couverture, le degré d'équilibre se calcule en comparant la fortune nette aux capitaux de prévoyance calculés au taux minimum (pour la CIP 70%).

<b>Degré d'équilibre</b>	<b>97.04 %</b>	<b>116.75 %</b>
--------------------------	----------------	-----------------

## 5.9 Fonds libres / découvert

	<b>31.12.2008</b> <b>CHF</b>	<b>31.12.2007</b> <b>CHF</b>
<b>Fonds libres (+) / découvert (-)</b>	<b>-56'049'602.76</b>	<b>11'148'513.19</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	11'148'513.19	37'043'104.80
Prélèvement de l'année	-67'198'115.95	-25'894'591.61
Attribution de l'année	0.00	0.00

Au 31 décembre 2008, les fonds libres, ainsi que la réserve de fluctuation de valeurs, n'ont pas été suffisants pour absorber le déficit de l'exercice. Le découvert est explicitement mentionné au bilan (voir point 9.1).

## 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

#### Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CIP a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites de chaque véhicule de placements. La gérante œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les extensions des possibilités de placement selon l'art. 59 OPP2 (voir point 6.2).

Au 31 décembre 2008, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme il suit :

Répartition des placements	31.12.2008			31.12.2007		
	en milliers de CHF	en %	Allocation tactique +/- 2 %	en milliers de CHF	en %	Allocation tactique +/- 2 %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	135'096	7.35	3.00	135'306	6.39	3.00
Obligations suisses	221'688	12.06	11.00	233'261	11.02	12.00
Obligations étrangères	308'741	16.80	17.00	351'957	16.63	17.00
Actions de sociétés suisses	198'366	10.79	15.00	295'849	13.98	14.00
Actions de sociétés étrangères	167'753	9.13	14.00	299'013	14.13	14.00
Titres de gages immobiliers	143'838	7.83	7.00	132'955	6.28	7.00
Immobilier suisse	503'362	27.39	23.00	482'413	22.80	24.00
Placements alternatifs	117'330	6.38	6.00	145'920	6.90	6.00
Placements privés	41'710	2.27	2.00	39'365	1.86	2.00
Matières premières	0	0.00	2.00	0	0.00	1.00
<b>Total</b>	<b>1'837'884</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>	<b>2'116'039</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>

Quatre véhicules de placements sont en dessus ou en dessous des marges de l'allocation tactique au 31.12.2008. La baisse des marchés boursiers est la conséquence de ces écarts pour les actions (suisses et étrangères) et indirectement, elle a fait augmenter la quote-part du véhicule immobilier suisse.

#### Placements collectifs

Un fonds institutionnel à compartiments multiples a été créé par Retraites Populaires. La CIP a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (actions et obligations) cotés en bourse.

#### Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global (Pictet & Cie, Genève).

#### Performance globale

Chaque année, la CIP fait calculer la performance par le consultant Coninco Advisory SA, Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie.



## 6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placements. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

- 1) Les possibilités de placements ont été étendues sur la base du règlement de placements.
- 2) L'analyse performance / risque réalisée en décembre 2008 ainsi que la congruence réalisée par Coninco Advisory entre les actifs et les passifs ont déterminé, de manière concluante, que cette répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

## 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

### Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs.

L'allocation tactique des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation tactique des actifs 2008 et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, fixé en pour-cent de l'ensemble des placements par le Conseil d'administration, est compris entre 6,39% et 12,78% (2007 : entre 6,9% et 13,8%).

Son objectif de deux écarts types serait de :

	<b>31.12.2008</b> CHF	<b>31.12.2007</b> CHF	<b>Variation</b> CHF
<b>Total des placements</b>	<b>1'837'884'368.67</b>	<b>2'116'038'370.20</b>	
1 écart-type	117'440'811.16	146'006'647.54	
2 écarts-types	<b>234'881'622.32</b>	292'013'295.09	<b>-57'131'672.77</b>

**La réserve de fluctuation de valeurs est totalement dissoute au 31.12.2008.**

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

Actif	<b>31.12.2008</b> CHF	<b>31.12.2007</b> CHF
<b>Placements</b>	<b>1'837'884'368.67</b>	<b>2'116'038'370.20</b>
<b>Liquidités</b>	<b>128'525'087.62</b>	<b>122'589'664.66</b>
<b>Créances diverses à court et moyen terme</b>	<b>6'571'249.23</b>	<b>12'716'713.33</b>
Retraites Populaires	1'022'606.91	1'680'743.59
Administration fédérale des contributions	3'230'754.76	7'993'983.70
Gérances	13'737.01	60'176.59
Annuités à percevoir	706'051.45	944'030.90
Chauffage	1'235'390.85	831'617.50
Loyers à recevoir	197'215.05	261'738.35
Débiteurs pour travaux immobiliers à refacturer	211'315.95	150'518.85
Administration cantonale des impôts	0.00	820'000.00
Comptes pensionnés en suspens	94'177.25	113'903.85
Correctif d'actif	-140'000.00	-140'000.00
<b>Obligations suisses</b>	<b>221'687'559.36</b>	<b>233'260'955.50</b>
Placements collectifs	144'575'008.11	144'365'346.50
Prêts et crédits de construction aux corporations de droit public	77'112'549.25	88'895'607.00
Prêts divers	2.00	2.00
<b>Obligations étrangères</b>	<b>308'740'875.75</b>	<b>351'957'179.21</b>
Placements collectifs	308'740'875.75	351'957'179.21
<b>Actions de sociétés suisses</b>	<b>198'366'117.00</b>	<b>295'848'556.46</b>
Actions non cotées	693'409.50	405'448.50
Placements collectifs	197'672'707.50	295'443'107.96
<b>Actions de sociétés étrangères</b>	<b>167'753'495.77</b>	<b>299'012'587.65</b>
Placements collectifs	167'753'495.77	299'012'587.65
<b>Titres de gages immobiliers</b>	<b>143'837'546.00</b>	<b>132'955'250.25</b>
Crédits de construction	18'531'777.75	9'475'209.40
Créances hypothécaires	119'944'190.25	118'336'545.35
Placements collectifs	5'407'578.00	5'143'495.50
Correctif d'actif	-46'000.00	0.00
<b>Immobilier suisse</b>	<b>503'362'145.01</b>	<b>482'412'922.09</b>
Immobilier direct	484'172'778.99	468'729'220.29
Investissements en cours	11'517'703.25	6'220'888.00
Placements collectifs	10'022'000.00	9'548'000.00
Correctif d'actif	-2'350'337.23	-2'085'186.20
<b>Placements alternatifs</b>	<b>117'330'067.53</b>	<b>145'919'698.29</b>
<b>Placements privés</b>	<b>41'710'225.40</b>	<b>39'364'842.76</b>

**6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)**

Néant.

**6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending**

Néant.

**6.7 Engagements de versements complémentaires**

Véhicules de placements	Engagements en devises étrangères au 31.12.2008	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2008	Engagements en devises étrangères au 31.12.2007	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2007
<b>Placements privés</b>			<b>39'058'604.03</b>			<b>48'334'415.13</b>
CHF			2'440'272.37			1'777'552.36
SEK				548'646.00	0.18	96'105.55
EUR	14'642'325.24	1.48	21'663'320.20	17'748'908.41	1.66	29'379'058.13
USD	14'050'839.91	1.06	14'955'011.46	15'087'840.91	1.13	17'081'699.09

Les souscriptions des placements collectifs de capitaux n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

	<b>31.12.2008</b> <b>CHF</b>	<b>31.12.2007</b> <b>CHF</b>
<b>Engagements découlant des crédits de construction</b>		
Limites des crédits de construction octroyés mais non encore utilisés	13'311'901.25	21'993'514.15

## 6.8 Explications du résultat net des placements

	<b>2008 CHF</b>	<b>2007 CHF</b>
<b>Résultat net sur placements</b>	<b>-280'559'442.67</b>	<b>63'950'387.69</b>
<b>Liquidités</b>	<b>2'372'023.44</b>	<b>2'024'513.20</b>
Produits	2'541'236.24	2'174'517.33
Charges	-169'212.80	-150'004.13
<b>Créances diverses à court et moyen terme</b>	<b>-60'887.50</b>	<b>94'578.96</b>
Produits	5'848.80	6'755.08
Charges	-66'736.30	-72'176.12
Correctif d'actif	0.00	160'000.00
<b>Obligations suisses</b>	<b>1'781'043.15</b>	<b>2'022'494.71</b>
Produits sur placements collectifs	4'148'073.75	3'857'509.20
Produits sur prêts aux corporations de droit public	2'656'782.35	3'226'958.90
Produits sur prêts divers	3'400.00	108'427.60
Frais sur placements collectifs	-155'652.14	-178'801.75
Pertes sur placements collectifs	-4'783'473.91	-4'882'222.59
Frais sur prêts aux corporations de droit public	-88'086.90	-109'376.65
<b>Obligations étrangères</b>	<b>-38'219'420.06</b>	<b>6'190'184.47</b>
Produits	8'888'534.07	8'150'815.80
Gains	0.00	6'472'684.55
Frais	-448'974.15	-516'288.95
Pertes	-46'658'979.98	-7'917'026.93
<b>Actions de sociétés suisses</b>	<b>-101'682'576.12</b>	<b>326'224.56</b>
Produits	5'811'044.55	4'120'858.00
Gains	7'914'805.95	11'641'670.70
Frais	-350'451.22	-428'198.82
Pertes	-115'057'975.40	-15'008'105.32
<b>Actions de sociétés étrangères</b>	<b>-136'069'021.45</b>	<b>2'064'412.98</b>
Produits	4'239'099.88	2'286'241.81
Gains	0.00	23'445'175.60
Frais	-329'710.25	-446'985.43
Pertes	-139'978'411.08	-23'220'019.00
<b>Titres de gages immobiliers</b>	<b>5'225'169.25</b>	<b>3'963'287.13</b>
Produits sur crédits de construction	600'392.10	218'780.95
Produits sur créances hypothécaires	4'970'257.30	3'970'403.65
Frais sur crédits de construction	-99'286.80	-25'427.20
Frais sur créances hypothécaires	-200'193.35	-200'470.27
Correctif d'actif	-46'000.00	0.00
<b>Immobilier suisse</b>	<b>28'655'551.57</b>	<b>31'613'474.20</b>
Produits	34'228'802.56	33'605'274.20
Intérêts sur investissements immeubles en propriété	245'778.40	94'150.90
Gains	4'969'852.02	8'133'799.30
Entretien et autres charges	-10'523'730.38	-10'196'908.82
Correctif d'actif	-265'151.03	-22'841.38
<b>Placements alternatifs</b>	<b>-33'222'408.15</b>	<b>7'101'176.16</b>
Produits	735'063.86	538'551.43
Gains	0.00	7'071'338.22
Frais	-367'841.25	-435'024.84
Pertes	-33'589'630.76	-73'688.65
<b>Placements privés</b>	<b>-9'339'135.79</b>	<b>6'913'069.44</b>
Produits	143'680.47	3'201'411.86
Gains	1'905'269.69	6'004'474.27
Frais	-277'533.38	-202'977.43
Pertes	-11'110'552.57	-2'089'839.26
<b>Matières premières</b>	<b>218.99</b>	<b>1'606'372.88</b>
Produits	218.99	16'861.92
Gains	0.00	1'633'655.17
Frais	0.00	-44'144.21
<b>Autres actifs</b>	<b>0.00</b>	<b>30'599.00</b>
Gains	0.00	30'599.00

## 6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

### Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus des éléments du bilan est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et les pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values).

A ces revenus sont retranchés les frais administratifs et de gestion afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés selon la Méthode Hambourgeoise, c'est-à-dire en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'entrées et de sorties effectives.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

Éléments du bilan (Méthode Hambourgeoise)	2008			2007		
	Capital moyen investi	Performance nette de la CIP		Capital moyen investi	Performance nette de la CIP	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	115'307'592	2'311'136	2.00	106'131'636	2'119'092	2.00
Obligations suisses	227'496'638	1'781'043	0.78	257'111'956	2'022'495	0.79
Obligations étrangères	352'205'817	-38'219'420	-10.85	355'673'202	6'190'184	1.74
Actions de sociétés suisses	301'231'838	-101'682'576	-33.76	285'284'436	326'225	0.11
Actions de sociétés étrangères	304'354'612	-136'069'021	-44.71	285'923'718	2'064'413	0.72
Titres de gages immobiliers	137'309'345	5'225'169	3.81	128'450'467	3'963'287	3.09
Immobilier suisse	494'092'747	28'655'552	5.80	479'080'988	31'613'474	6.60
Placements alternatifs	149'739'143	-33'222'408	-22.19	130'794'977	7'101'176	5.43
Placements privés	46'346'373	-9'339'136	-20.15	33'820'360	6'913'069	20.44
Matières premières	0	219	0.00	9'961'113	1'606'373	16.13
Autres actifs	0	0	NS*	1	30'599	NS*
<b>Performance des placements</b>	<b>2'128'084'102</b>	<b>-280'559'443</b>	<b>-13.18</b>	<b>2'072'232'854</b>	<b>63'950'388</b>	<b>3.09</b>

\* NS: non significatif

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### Bilan

#### Actif

	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>16'691'080.85</b>	<b>15'049'660.12</b>
Intérêts courus	781'860.50	834'389.70
Autres comptes de régularisation	15'909'220.35	14'215'270.42

#### Passif

<b>Autres dettes</b>	<b>2'152'030.43</b>	<b>2'134'466.24</b>
Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	328'143.11	559'157.41
Administration fédérale des contributions	11'785.06	9'381.87
Fournisseurs	11'456.05	15'709.60
Annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	26'318.45	17'522.75
Crédits de construction	0.00	18'874.50
Chauffage	282'234.65	327'415.99
Créanciers divers immobilier	651'269.61	245'437.72
Comptes en suspens (actifs et pensionnés)	840'823.50	940'966.40
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>2'386'200.75</b>	<b>1'103'698.75</b>
Loyers perçus d'avance	999'683.70	798'479.70
Autres comptes de régularisation	1'386'517.05	305'219.05
<b>Provisions non techniques</b>	<b>9'148'000.00</b>	<b>9'067'000.00</b>
Fonds de solidarité	8'975'000.00	8'975'000.00
Provisions pour risques	173'000.00	92'000.00

#### Répartition des provisions non techniques :

##### Fonds de solidarité (art. 109 des Statuts)

La définition figure au point 3.3 de la présente annexe.

Le fonds de solidarité a évolué de la façon suivante :

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	<b>8'975'000.00</b>	8'394'280.00
Prestations versées (autres prestations réglementaires)	-131'036.40	-107'776.20
Finances d'entrée	2'232.10	390'678.50
Attribution au taux technique de 3,5% (limitée aux dépenses nettes)	128'804.30	297'817.70
Solde au 31 décembre	<b>8'975'000.00</b>	<b>8'975'000.00</b>

##### Provision pour risques

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	92'000.00	126'000.00
Variation de la provision	81'000.00	-34'000.00
Solde au 31 décembre	<b>173'000.00</b>	<b>92'000.00</b>

Cette provision concerne des procédures judiciaires en cours, voir point 9.4

**Autres postes du compte d'exploitation****Charges**

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>115'536'948.80</b>	<b>110'722'861.60</b>
Rentes de vieillesse	73'667'696.65	70'451'197.60
Pensions d'enfants	+ 517'434.85 *	515'123.20 *
Rentes de survivants	13'361'645.75	12'943'832.20
Rente d'orphelins	+ 194'556.00 *	293'402.65 *
Rentes d'invalidité	16'423'244.00	16'117'545.70
Pensions d'enfants d'invalidité définitif	+ 718'875.70 *	701'549.15 *
Pensions d'enfants d'invalidité temporaire	+ 181'645.05 *	211'267.85 *
Autres prestations réglementaires	131'036.40	107'776.20
Prestations en capital retraite	9'898'391.45	8'327'244.20
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	442'422.95	1'053'923.05
<i>La rubrique globale « pensions d'enfants » (soit CHF 1'612'511.60 et 1'721'342.85 pour 2007) a été répartie en fonction du statut de chaque bénéficiaire. A cet égard, les chiffres 2007 ont fait l'objet d'un retraitement.</i>		
* Pensions d'enfants	= 1'612'511.60	1'721'342.85
<b>Autres prestations réglementaires</b>	<b>131'036.40</b>	<b>107'776.20</b>
Prestations du fonds de solidarité :		
Prestations mensuelles	106'716.30	107'385.50
Allocations uniques	24'320.10	390.70
<b>Prestations de sortie</b>	<b>48'957'913.65</b>	<b>47'368'569.80</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
En 2008, 511 assurés (506 en 2007) ont démissionné sans avoir droit à une pension	36'750'477.00	36'324'316.05
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce :		
En 2008, 94 (96 en 2007) pour l'accession à la propriété	9'604'136.00	8'513'946.95
En 2008, 31 (27 en 2007) ensuite de divorce	2'603'300.65	2'530'306.80
<b>Frais d'administration</b>	<b>2'653'652.15</b> <sup>2)</sup>	<b>2'170'487.78</b> <sup>2)</sup>
Conseil d'administration et Assemblée des délégués	148'629.14	174'344.02
Frais d'examen médicaux	16'556.20	18'275.46
Expertises, travaux techniques et divers	129'052.19	66'509.45
Frais de gestion des dossiers	2'359'414.62 <sup>1)</sup>	1'911'358.85 <sup>1)</sup>
1) (Selon effectifs au 01.01. + nouveaux actifs * prix par dossier) + TVA (CHF 183.90 pour 2008 et 2007)	2'682'214.62	2'556'958.85
Restitution de l'année, [la gérante a procédé à une restitution de 12,03% (25,25% en 2007) des frais par dossier]	-322'800.00	-645'600.00
2) Frais d'administration en CHF par actif / pensionné (au 01.01.2009 / 2008)	198.27	170.09
Frais d'administration en % des traitements cotisants (CHF 491'961'291 en 2008 et CHF 465'541'015 en 2007)	0.539%	0.466%

## 8. Demandes de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2007 ont été adressés à l'autorité de surveillance des fondations.

La question sur les garanties offertes par les employeurs reste en suspens. L'autorité de surveillance a été informée de cette problématique. Il a été décidé qu'elle fera l'objet d'une prochaine révision des Statuts.

L'autorité de surveillance des fondations a, à sa demande, été tenue au courant du degré de couverture estimé au 31 décembre 2008, en date du 29.01.2009.

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Les Statuts de la CIP (art. 139 al. 3) fixent expressément le degré de couverture minimum à un seuil inférieur à 100%. Les 70% représentent la part financée en capitalisation, les 30 % celle financée en répartition (voir point 3.2).

Au 31 décembre 2008, le degré de couverture est inférieur au degré de couverture minimum de 70%. La Caisse présente ainsi un découvert de CHF 56'049'602.76.

Les analyses entreprises par le Conseil démontrent à ce jour que :

- Les cotisations de l'année encaissées sont supérieures aux prestations servies, le niveau de liquidité est donc suffisant pour faire face aux engagements à court terme.
- La perte de l'exercice provient d'un aspect conjoncturel et non structurel.
- Les titres sont toujours en portefeuille, par conséquent, les pertes figurant dans les comptes sont des moins-values non réalisées.
- Les provisions techniques sont totalement repourvues, conformément au règlement actuariel.

Les analyses entreprises par l'expert démontrent au travers des projections qu'en faisant abstraction des paramètres conjoncturels, l'équilibre financier de la Caisse est garanti.

**Au vu des dispositions de l'article 142 des Statuts de la Caisse, le Conseil, en accord avec l'expert, renonce à proposer des mesures d'adaptation pour l'exercice 2009. Le Conseil continue à suivre attentivement l'évolution de la situation.**

### 9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédulas hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CIP.

### 9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

### 9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CIP à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. En outre, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CIP - procédures qui sont toutefois sans influence sur l'équilibre financier de cette dernière.

## 10. Événements postérieurs à la date du bilan

Néant.



# Attestation de l'expert de la Caisse



---

## Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)

### Attestation de l'expert agréé en prévoyance professionnelle (art. 53 LPP)

---

La Caisse Intercommunale de Pensions (CIP) est une institution de prévoyance enregistrée au sens de la LPP, qui applique un système financier mixte dont l'objectif de couverture est fixé à 70 % (art. 139 al. 3 des statuts). La CIP peut appliquer ce système financier, conformément à la dérogation au principe du bilan en caisse fermée prévue à l'art. 69 al. 2 LPP, compte tenu de son statut de droit public et de la garantie accordée par l'employeur (art. 142a des statuts).

Au 31.12.2008, le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 se situe à 67,9 %. Cela représente donc une légère sous-couverture par rapport au système financier statutaire de 2,1 points ou de CHF 56'049'603.-. Nous relevons que l'équilibre financier structurel à long terme de l'institution a été contrôlé dans le cadre de notre expertise actuarielle au 31 décembre 2007 à l'aide de projections stochastique faisant abstraction des éléments conjoncturels.

Nous sommes par conséquent en mesure de confirmer les éléments suivants au 31 décembre 2008 :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales en vigueur.
- Le degré de couverture se situe à 67,9 % et présente un léger découvert. La réserve de fluctuation de valeur n'atteint pas par conséquent sa valeur-cible et doit être constituée.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement actuariel et totalement constituées.

Nous jugeons donc que la CIP offre suffisamment de garanties pour remplir ses obligations actuarielles à long terme et qu'il n'est pas nécessaire en l'état de prendre des mesures d'assainissement. Toutefois, si les marchés financiers devaient poursuivre leur baisse, des mesures d'assainissement pourraient s'avérer nécessaires.

**STEPHANE RIESEN**  
Directeur  
Expert agréé LPP

**DAVID PITTET**  
Directeur

Lausanne, le 26 mars 2009

# Rapport de l'organe de contrôle



BDO Visura  
Révision

1002 Lausanne, Place Pépinet 1  
Tél. 021 310 23 23, Fax 021 310 23 24  
www.bdo.ch

## Rapport de l'organe de révision

au Conseil d'administration de la

### Caisse Intercommunale de Pensions, Lausanne

Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse Intercommunale de Pensions pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, 26 mars 2009

BDO Visura

  
René-Marc Blaser

Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé

  
Jean-Marc Sterchi

Auditeur responsable  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé

### Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et pertes, annexe)

## Rapport de la Commission des comptes

La Commission des comptes de l'exercice 2008 est composée des délégués des communes d'Ormont-Dessus, de Penthalaz, de Payerne et de Poliez-Pittet.

Elle s'est réunie le 2 avril 2009 aux Retraites Populaires à Lausanne.

Après avoir pris connaissance des rapports de la Fiduciaire BDO Visura, de l'expert de la Caisse, Pittet Associés SA, et des commentaires qu'ils contiennent, la Commission a examiné les éléments du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Les explications qui lui ont été données lui ont permis de se forger une opinion favorable sur les documents présentés. Elle relève toutefois les difficultés conjoncturelles qui ont marqué les marchés financiers.

La Commission a également examiné le mode de présentation des comptes annuels découlant des dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26. Elle a obtenu tous les renseignements qui étaient susceptibles de l'intéresser. Elle remercie M. Roger Bornand, directeur, M. Johnny Perera, directeur adjoint et M. Maurice Bachofen, sous-directeur.

En conclusion de son rapport, la Commission propose à l'Assemblée des délégués:

- a) d'approuver les comptes de l'exercice 2008 tels qu'ils sont présentés;
- b) d'en donner décharge avec remerciements au Conseil d'administration;
- c) de la libérer de son mandat.

Lausanne, le 2 avril 2009

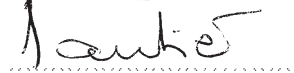
Le délégué de la Commune d'Ormont-Dessus

**Mme Nicole Tougne-Genillard**



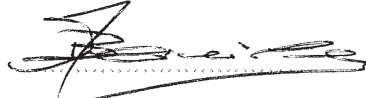
Le délégué de la Commune de Penthalaz

**Mme Isabelle Hautier**



Le délégué de la Commune de Payerne

**M. Bernard Moreillon**



Le délégué de la Commune de Poliez-Pittet

**Mme Clémence Grognez**



# Inventaires

## Liste des immeubles par district

### Aigle

#### Aigle

- Evian 27
- Evian 29

#### Villeneuve

- Remparts 14

### Broye - Vully

#### Moudon

- Cerjat 9
- Cerjat 11
- Montillier 8

#### Payerne

- Bellevue-Riollaz 1
- Grandes Rayes 43
- Mont-Tendre 26-32
- Stade 11
- Stade 33-35-37
- Yverdon 59-59bis

### Gros-de-Vaud

#### Echallens

- Praz-Palud 2 A-B-C

### Jura - Nord vaudois

#### Chavornay

- Cité 11
- Jura 26 A-B / 28

#### Le Sentier

- Amoureux 32

#### Orbe

- Covets 15
- Poste 3
- Suchet 4 A-B

#### Vallorbe

- Lausanne 53
- Ruchonnet 23-25-27
- Tercasset 26-28

#### Yverdon-les-Bains

- Cheminet 41
- Général-Guisan 5-7
- Haldimand 19A
- J.-A. Venel 1
- J.-A. Venel 3
- Levant 10
- Neuchâtel 37
- Neuchâtel 39
- Orbe 63
- Prairie 3bis
- Uttins 10

#### Yvonand

- Tannerie 1

### Lausanne

#### Epalinges

- Croix-Blanche 3-5-17-25 \*
- Croix-Blanche 7-9, 19-21 et 47-4
- Croix-Blanche 11-13-15 et 51-53

#### Lausanne

- Alpes 2
- Alpes 2bis
- Bois-de-la-Fontaine 9
- Cour 7-9
- Montoie 39-41
- Vermont 4

#### Romanel/Lausanne

- Covatannaz 6
- Orio 6/Cousson 3

### Lavaux-Oron

#### Cully

- Colombaires 61
- Grandvaux 28

#### Oron-la-Ville

- Lausanne 13

#### Pully

- Pallin 35-35 A

### Morges

#### Cossonay

- Laurelles 1-3-5
- Prés-du-Dimanche 16

#### Denges

- Plaine 8

#### Morges

- Delay 7
- Delay 11
- Pont-Neuf 1

#### Tolochenaz

- Saux 2 A-B-C

### Nyon

#### Gland

- Aubépines 14-16-18

#### Mont-sur-Rolle

- Fauvette 1

### Nyon

- Eysins 34
- Eysins 36
- Eysins 38
- Eysins 40
- Tattes-d'Oie 93-95

#### Rolle

- Général-Guisan 22-24
- Général-Guisan 86

### Ouest Lausannois

#### Bussigny

- Gare 4-6
- Industrie 2-4
- Industrie 8-10

#### Ecublens

- Croset 16 A-B
- Forêt 2 et 6

#### Prilly

- Chasseur 40
- Chasseur 42
- Métiers 1

#### Renens

- Baumettes 72-84
- Lac 18
- Lac 20-22
- Sentier de la Gare 6-8
- Sentier de la Gare 10

### Riviera - Pays-d'Enhaut

#### Montreux (Chernex)

- Chaulin 14-16-18
- Chaulin 20

#### Montreux (Clarens)

- Baugy 10-12-14
- Brayères 7-9
- Collège 22

#### La Tour-de-Peilz

- Bel-Air 101-103
- Chailly 22

#### St-Légier

- Malavernaz 7

#### Vevey

- Nord 2/Reller 2-4
- Rousseau 5
- Vert 43-45

\* Nouvelle acquisition

## Liste des employeurs - communes, services et institutions

affiliés au sens de l'art. 4 des Statuts avec l'effectif des assurés et des pensionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2009

N = Nouvel employeur en 2008

\* = Employeur versant des allocations de rattachement directement aux pensionnés

\*\* = Employeur versant des allocations de rattachement aux pensionnés par l'intermédiaire de la CIP

N° de l'employeur			Effectif des	
			assurés	pensionnés
284	2005	Aclens	3	
48	1963	AFIRO, Lausanne	45	8
501	1925	Aigle	76	70
74	1970	Allaman	2	2
3	1957	Apples	10	3
52	1976	Arnex-sur-Orbe	2	
183	1987	Arrondissement scolaire d'Echallens		1
216	1992	ArSCO S.A., Coppet	8	
286	2005	Asiege - Granges-Marnand		
209	1991	Assens	3	1
248	1999	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson	2	
236	1994	Association broyeur pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Payerne	143	14
251	1999	Association de communes de la région de Cossonay-Orbe-La Vallée pour la régionalisation de l'action sociale	47	2
34	1969	Association d'entraide familiale Blonay-St-Légier		
243	1998	Association de l'établissement secondaire d'Avenches AESA	1	2
246	1998	Association d'exploitation forestière intercommunale Lucens, Granges-Marnand	4	
208	1991	Association de parents pour la petite enfance « Garderie Domino », Ecublens	10	
116	1968	Association des propriétaires forestiers du triage de Molondin	4	1
212	1991	Association des propriétaires forestiers du triage du Sauteruz	3	1
N301	2008	Association des propriétaires forestiers du triage Yverdon-Yvonand	1	
102	1974	Association intercommunale AIC, Chavannes-Renens	8	14
152	1979	Association intercommunale des eaux usées de la Côte APEC, Gland	3	1
255	1999	Association intercommunale du bâtiment scolaire de Poliez-Pittet	1	
202	1991	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson		
163	1982	Association intercommunale du triage du Suchet	3	
38	1977	Association intercommunale Lucens-Moudon	3	3
121	1971	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthalaz	1	1
124	1972	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ERM	9	9
176	1986	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs	2	
85	1972	Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés, Payerne		
156	1981	Association intercommunale pour l'instruction publique et primaire, Coppet	17	4
147	1978	Association intercommunale pour l'établissement scolaire de Mézières	4	2
219	1992	Association lausannoise pour la santé et le maintien à domicile	460	174
256	2000	Association « Les Pinceaux Magiques », Lausanne		
224	1992	Association « Point Rencontre », Morges		
238	1994	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, Renens	160	39
232	1994	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise	373	52
272	2002	Association pour la régionalisation de l'action sociale Est Lausannois-Oron-Lavaux, Pully	28	4
229	1993	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts d'Aigle et du Pays d'Enhaut	203	30
225	1993	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts de Cossonay, Orbe, Vallée de Joux et Yverdon	460	73
233	1994	Association pour la santé, la prévention, le maintien à domicile et l'aide à la famille des districts de Vevey et de Lavaux, Vevey	257	83
268	2002	Association régionale d'action sociale Broye-Vully, Payerne	39	5
260	2000	Association RAS Yverdon - Grandson	48	
240	1997	Association régionale pour l'action sociale dans l'ouest lausannois, ARASOL	49	1
257	1999	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne, ARASMA	38	5
287	2005	Association régionale pour l'action sociale « région Nyon-Rolle »	42	1
226	1991	Association régionale pour le développement du district d'Aigle	3	1
299	2008	Association sécurité Riviera, Vevey	168	
N303	2008	Association « sécurité dans l'Ouest Lausannois » - Polouest	116	1
			2'859	608

## Inventaires

N° de l'employeur			Effectif des	
			assurés	pensionnés
			2'859	608
280	2004	Association suisse du Multimédia - Swissmedia, Vevey	1	
264	2001	Association vaudoise du diabète, Le Mont-sur-Lausanne	3	1
266	2001	Association « réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise », Lausanne	32	1
270	2002	Association réseau de soins de l'ouest lémanique, Nyon	1	
5	1924	Aubonne	38	25
104	1931	Avenches	19	12
115	1968	<b>B</b> allaigues	7	4
6	1945	Baulmes	7	3
154	1980	Bavois	5	1
7	1951	Begnins	8	4
8	1963	Belmont-sur-Lausanne	20	12
9	1961	Berolle		1
N305	2008	Bettens	2	
N304	2008	Bioley-Orjulaz	1	
510	1945	Blonay	49	29
205	1991	Boussens	5	
259	2000	Bournens	5	
11	1962	Bretigny-sur-Morrens	4	1
98	1970	Buchillon	4	2
288	2006	Bullet	7	
120	1971	Bursinel	3	
96	1966	Bursins	3	1
513	1951	Bussigny-près-Lausanne	77	40
206	1989	<b>C</b> arrouge	6	2
249	1999	Centre social régional de Prilly-Echallens	35	3
148	1978	Centrale des forêts du Cercle de Cully	4	2
254	1999	Centre d'éducation permanente pour la fonction publique	11	
247	1999	Centre de loisirs pour aînés « L'Escale »	4	1
198	1990	Centre de rencontre et d'animation, Renens	6	1
168	1983	Centre thermal, Yverdon-les-Bains	8	5
127	1973	Chapelle-sur-Moudon	1	2
107	1967	Chardonne	15	6
81	1964	Château-d'Oex	31	23
141	1976	Chavannes-de-Bogis	5	3
188	1988	Chavannes-des-Bois	2	1
12	1971	Chavannes-sur-Moudon		1
514	1928	Chavannes-près-Renens	41	30
15	1958	Chavornay	16	10
516	1963	Cheseaux-sur-Lausanne	28	19
517	1951	Chexbres	11	13
130	1973	Colonie de vacances, Lutry		
14	1975	Combremont-le-Petit	2	
87	1964	Commugny	9	6
222	1992	Communauté de la région lausannoise « COREL », Lausanne	6	
187	1988	Coopération-Service, entraide familiale vaudoise, Lausanne	1	2
103	1966	Coppet	36	8
73	1970	Corcelles-le-Jorat	5	
112	1968	Corcelles-près-Payerne	7	8
518	1934	Corseaux	12	10 **
551	1969	Corsier	24	15
19	1935	Cossonay-Ville	23	17
106	1974	Crans-près-Céligny	8	2
520	1945	Crissier	46	44
95	1966	Cugy	18	10
521	1944	Cully	21	9
22	1959	<b>D</b> aillens	4	2
201	1989	Denens	3	
62	1980	Duillier	4	1
190	1988	Dully	4	
23	1949	<b>E</b> challens	51	28
111	1967	Echandens	10	6
157	1982	Echichens	5	1
64	1964	Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne	139	48
162	1982	Ecole des soins infirmiers, Morges	1	3
174	1985	Ecole professionnelle de Montreux		
24	1932	Ecublens	80	45
283	2005	Entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	
25	1957	Epalinges	57	37
26	1938	Epesses	2	1
262	2000	EPS Echallens - Poliez-Pittet		
94	1966	Essertines-sur-Rolle	4	1
			3'968	1'171

N° de l'employeur			Effectif des	
			assurés	pensionnés
			3'968	1'171
161	1982	Etablissement médico-social des Pâquis, Morges		5
171	1984	Etablissement médico-social Les Cerisiers, Payerne	3	
274	2002	Etablissement secondaire d'Aubonne et environs	1	
180	1987	Etablissement scolaire Apples-Bière		1
261	2000	Etablissement scolaire Bercher-Pailly		
269	2001	Etablissement scolaire d'Yvonand et environs		
278	2003	Etablissement scolaire de Gimel et environs		
189	1988	Etablissement scolaire de Gland		1
221	1992	Etablissement scolaire du plateau du Jorat, Thierrens	1	
177	1986	Etablissement scolaire primaire et secondaire, Oron-Palézieux	1	1
267	2000	Etablissement secondaire Veyron-Venoge, L'Isle		
97	1966	Etoy	9	11
167	1983	Eysins	4	
134	1974	<b>F</b> aoug	5	1
110	1967	Fédération des hôpitaux vaudois, Prilly		
291	2006	Ferlens	2	
63	1970	Fondation « Cités Val fleuri et Val paisible », Lausanne	2	1
289	2006	Fondation de la saison culturelle de Montreux	4	
215	1992	Fondation des arts et spectacles, Vevey	11	3
234	1994	Fondation des Services d'aide et de soins communautaires, Morges	365	65
N300	2008	Fondation du Balcon du Jura pour l'encadrement des élèves de l'Ecole des métiers de Sainte-Croix	2	
223	1992	Fondation du centre de formation et de développement « Virgile », Vevey	2	
218	1992	Fondation du centre de vie enfantine « Les Acacias », Prilly	21	2
194	1989	Fondation du centre pluridisciplinaire d'oncologie, Lausanne	91	2
276	2002	Fondation du Château de Chillon, Veytaux	15	
169	1986	Fondation du Midi, Nyon		3
235	1994	Fondation médico-sociale de la zone sanitaire IV, Nyon		
184	1987	Fondation Mérine, Moudon	43	2
296	2007	Fondation pour l'accueil de jour des enfants, Lausanne	2	
258	2000	Fondation pour le dépistage du cancer du sein - Morges	10	2
173	1985	Fondation Profa, Lausanne	93	16
237	1994	Fondation universitaire romande de santé au travail, Lausanne	37	1
136	1985	Fondation vaudoise de probation, Lausanne	43	7
46	1978	Forel-Lavaux	13	7
27	1951	Founex	14	5
28	1963	Froideville	6	4
59	1963	<b>G</b> ardes forestiers intercommunaux St-Cierges	1	1
60	1965	Gardes forestiers intercommunaux Champvent		1
133	1974	Gilly	5	2
159	1982	Gimel	13	5
137	1974	Gingins	6	2
585	1964	Gland	101	20
165	1982	Gollion	2	1
529	1924	Grandson	23	16
30	1952	Grandvaux	11	8
80	1965	Granges-Marnand	6	8
290	2006	Grens	1	
186	1988	Groupement scolaire du Cercle de Saint-Saphorin		
277	2003	<b>H</b> aute école de théâtre de Suisse romande HETSR, Lausanne	19	
31	1960	Hermenches		
61	1971	Hôpital d'Aubonne	1	1
135	1974	Hôpital de Lavaux, Cully	2	2
77	1970	Hôpital de Morges	25	37
88	1964	Hôpital de Moudon		1
79	1964	Hôpital de Nyon	1	16
20	1969	Hôpital de Saint-Loup	10	38
89	1964	Hôpital du Chablais	8	8
92	1956	Hôpital intercantonal de la Broye, site de Payerne	7	17
32	1947	Hôpital Riviera, site de Montreux	4	21
93	1974	<b>I</b> nstitution de Lavigny	74	62 **
33	1962	<b>J</b> ouxten-Mézery	6	3
123	1972	Juriens	2	1
292	2006	<b>L</b> a Chaux	1	
4	1938	La Forestière (AFV-BV)	14	15
65	1970	La Sarraz	12	7
71	1970	La Solidarité, Lausanne		1
534	1924	La Tour-de-Peilz	85	94 **
35	1951	Lavey-Morcles	4	2
			5'212	1'701

## Inventaires

N° de l'employeur			Effectif des	
			assurés	pensionnés
			5'212	1'701
536	1946	Le Chenit	43	36
37	1945	Le Lieu	7	3
538	1961	Le Mont-sur-Lausanne	44	36
211	1991	Les Cullayes	5	2
39	1932	Leysin	28	28
29	1974	Ligues de la santé, Lausanne	85	18
192	1989	Ligue vaudoise contre le cancer, Lausanne	21	13
40	1963	L'Isle	8	3
41	1947	Lonay	11	5
158	1982	Longirod	2	
42	1938	Lucens	21	20
182	1987	Lussy-sur-Morges	3	1
543	1930	Lutry	93	48 *
86	1964	Maison de repos, Corcelles-près-Concise		1
72	1970	Maison de retraite de Coppet		
200	1990	Mathod	3	
125	1973	Mex	2	
44	1955	Mézières	7	3
139	1975	Mies	8	3
293	2007	Moiry	4	
145	1977	Molondin	1	
196	1989	Monnaz	1	1
118	1971	Mont-la-Ville		1
214	1992	Montcherand	1	
45	1960	Montpreveyres	4	2
546	1924	Montreux	310	233 **
47	1956	Montricher		1
83	1964	Mont-sur-Rolle	8	6
548	1924	Morges	267	153 *
109	1967	Morrens	4	3
49	1938	Moudon	28	28 **
82	1964	Nyon	307	202 **
175	1986	Office central vaudois de la culture maraîchère, Morges	3	
239	1996	Office intercommunal de la protection civile « Terre Sainte », Coppet		
140	1976	Office du tourisme du canton de Vaud, Lausanne	20	7
179	1986	Office du tourisme, Payerne		1
252	1999	Office du tourisme et du thermalisme d'Yverdon-les-Bains et environs	2	
51	1940	Ollon	81	46
552	1924	Orbe	54	47
242	1998	Organe régional de protection civile Riviera, Montreux	7	3
263	2001	Organisation Régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest	5	5
50	1962	Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle (Orif)	154	38
91	1965	Organisme médico-social vaudois, Lausanne	13	8
241	1998	Organisme régional de la protection civile du Gros-de-Vaud, Echallens	2	
550	1969	Ormont-Dessous	12	9
90	1965	Ormont-Dessus	17	10
113	1968	Oron-la-Ville	9	5
253	1999	ORPC du district de Nyon	5	2
131	1973	Pailly	4	1
150	1979	Palézieux	8	2
100	1966	Paudex	8	3
553	1924	Payerne	76	77 *
122	1971	Peney-le-Jorat	2	1
54	1949	Penthalaz	19	8
55	1963	Penthaz	6	3
295	2007	Peyres-Possens	1	
217	1992	Poliez-le-Grand	3	2
220	1992	Poliez-Pittet	4	1
164	1982	Pompaples	4	1
199	1990	Prangins	20	6
598	1966	Préverenges	25	9
56	1927	Prilly	86	93 **
10	1969	Pro Senectute Vaud, Lausanne	66	60
273	2002	Protection civile région Morges	3	2
57	1941	Puidoux	15	7
558	1924	Pully	240	196 **
245	1998	Régionalisation protection civile Aubonne-Rolle	2	
559	1924	Renens	168	107 **
36	1984	Rennaz	3	4
			7'685	3'315



N° de l'employeur			Effectif des	
			assurés	pensionnés
			7'685	3'315
16	1977	Résidence Grande-Fontaine, Bex	5	7
560	1945	Rivaz	1	2
99	1966	Roche	7	5
561	1924	Rolle	47	43
N302	2009	Romainmôtier-Envy		
593	1966	Romanel-sur-Lausanne	17	12
244	1998	<b>S</b> aint-Barthélémy	2	
117	1969	Saint-Cergue	8	8
563	1942	Sainte-Croix	44	60
502	1966	Saint-Légier - La Chiésaz	30	18
565	1938	Saint-Prex	37	23
66	1957	Saint-Saphorin/Lavaux	3	1
67	1963	Saint-Sulpice	14	13
282	2005	Savigny	27	3
68	1924	Service intercommunal de gestion, Vevey	92	73 **
142	1976	Services industriels de Terre Sainte et environs, Founex	5	1
84	1964	Service intercommunal de l'électricité S.A., Renens	41	24 **
275	2002	Service intercommunal d'épuration des eaux, Mézières et environs	1	
119	1971	Service intercommunal d'épuration des eaux usées de Lavaux «SIEL», Cully	3	1
210	1991	Service psychopédagogique de l'arrondissement scolaire de Gland		
149	1979	Servion	6	4
146	1977	Société coopérative d'habitation de Renens et agglomération	5	1
13	1974	Société coopérative piscine et camping, Payerne	1	1
17	1969	Société coopérative de la piscine de Renens	8	1
69	1950	Société électrique de la Vallée de Joux S.A., L'Orient	47	26
195	1989	Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, Lausanne	2	2
2	1978	Sottens	2	
21	1978	Sullens	4	1
53	1974	<b>T</b> hierrens	4	3
132	1973	Tolochenaz	4	1
213	1991	Treycovagnes	3	
285	2005	Triage des Auges	1	
227	1993	Triage des Grands Bois, Oulens	1	
230	1993	Triage forestier de Bullet		
166	1982	Triage forestier de la Venoge	2	
297	2007	Triage forestier du Jorat	1	
128	1973	Triage forestier du Nozon, Arnex-sur-Orbe	1	1
279	2003	Triage forestier intercommunal d'Aubonne au Marchairuz		
298	2007	Triage forestier intercommunal de la Menthue	1	
204	1991	Triage forestier intercommunal de Le Vaud	1	
265	2001	Triage forestier intercommunal du Mollendruz	1	
281	2004	Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent	1	
185	1987	Triage forestier L'Isle, Cuarnens et de La Coudre	1	
181	1987	Triage forestier Sépey-Martine-Mauremont	1	
160	1982	Triage intercommunal de la rive gauche, Lucens	1	
250	1999	TVT Services SA, Renens	8	2
203	1991	<b>U</b> nion des communes vaudoises, Pully	5	3
571	1924	<b>V</b> allorbe	36	30 *
43	1969	Valorsa S.A., Renens	10	15
294	2007	Vaux-sur-Morges	1	
572	1924	Vevey	326	232 **
573	1927	Veytaux	10	6
193	1989	Villars-Tiercelin	4	
574	1954	Villeneuve	40	35
170	1984	Villette	5	3
105	1967	Vufflens-la-Ville	6	2
75	1958	Vulliens	2	2
76	1956	<b>Y</b> ens	13	12
577	1924	Yverdon-les-Bains	371	284 *
578	1952	Yvonand	14	13
126	1973	Yvorne	8	2
900	2005	EtaCom (personnel de l'Etat de Vaud)	20	16
		Membres libres (art. 148 des Statuts)		20
		Employeurs sortis (art. 11,12, 13a des Statuts)		10
<b>Totaux</b>			<b>9'047</b>	<b>4'337</b>
<b>317 communes, services et institutions d'utilité publique</b>				

## Appendices

### Prestations mensuelles en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (plan ordinaire)

a) Pensions mensuelles	Nbre pens.	Base en CHF	Alloc. rench. en CHF	Alloc. excep. en CHF	Total en CHF
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	4'126	7'369'737.05	699'642.55	16'417.70	8'055'797.30
Augmentation/diminution	<u>177</u>	<u>325'079.20</u>	<u>55'459.05</u>	<u>- 1'324.50</u>	<u>379'213.75</u>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>4'303</b>	<b>7'694'816.25</b>	<b>725'101.60</b>	<b>15'093.20</b>	<b>8'435'011.05</b>

Se décomposant comme il suit :

01.01.09	01.01.08					
<b>2'358</b>	2'246	retraites	5'503'012.45	425'930.05	3'198.55	5'932'141.05
<b>58</b>	55	invalidités temporaires	60'983.25	474.90	0.00	61'458.15
<b>721</b>	703	invalidités définitives	1'082'780.40	84'627.45	1'264.60	1'168'672.45
<b>832</b>	798	conjoints survivants	928'410.90	208'404.95	10'630.05	1'147'445.90
<b>334</b>	<u>324</u>	enfants	<u>119'629.25</u>	<u>5'664.25</u>	<u>0.00</u>	<u>125'293.50</u>
<b>4'303</b>	4'126	pensions	<b>7'694'816.25</b>	<b>725'101.60</b>	<b>15'093.20</b>	<b>8'435'011.05</b>

#### b) Fonds de solidarité

<b>20</b>	24	prestations				<b>8'372.50</b>
-----------	----	-------------	--	--	--	-----------------

#### c) Suppléments temporaires

<b>370</b>	362	retraites				404'918.50
<b>53</b>	45	invalidités temporaires				26'523.20
<b>134</b>	<u>132</u>	invalidités définitives				<u>70'878.30</u>
<b>557</b>	539	suppléments				<b>502'320.00</b>

#### d) Avances AVS

<b>146</b>	139	en cours de paiement				<b>85'789.75</b>
<b>205</b>	195	en cours de remboursement				<b>76'395.30</b>

#### Valeur en capital des pensions courantes

L'ensemble des prestations courantes (pensions mensuelles et avances AVS) au 1<sup>er</sup> janvier 2009, ainsi que celles qui en découleront, évalué selon les tables actuarielles éditées en 2000 par la Caisse fédérale d'assurance, représente un capital s'élevant à :

	Prestations mensuelles en millions de CHF	Suppléments temporaires en millions de CHF
– au taux de 0,0%	1'864.65	26.19
– au taux de 3,5%	1'272.93	22.03
– au taux de 4,0%	1'214.89	21.57

### e) Pensions mensuelles découlant de la LPP

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, les rentes de survivants et d'invalidité de la prévoyance professionnelle obligatoire en cours ont été adaptées à l'évolution des prix. Les taux fixés par le Conseil fédéral étaient de 4,5% pour les rentes qui ont pris naissance en 2005, de 2,9% pour celles qui ont débuté en 2004 et de 3,7% pour les rentes antérieures à 2004.

	Nbre pens.	Base en CHF	Alloc. rech. en CHF	Total en CHF
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	3'214	1'414'186.95	24'587.85	1'438'774.80
Augmentation / diminution	229	190'108.30	9'446.35	199'554.65
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>3'443</b>	<b>1'604'295.25</b>	<b>34'034.20</b>	<b>1'638'329.45</b>

Se décomposant comme il suit :

	01.01.09	01.01.08				
<b>2'312</b>	2'183	retraites		1'173'617.25	0.00	1'173'617.25
<b>454</b>	366	invalidités		256'547.95	20'492.90	277'040.85
<b>578</b>	513	conjoints survivants		159'969.35	12'580.00	172'549.35
<b>99</b>	150	enfants		14'160.70	961.30	15'122.00
<b>3'443</b>	3'214	pensions		<b>1'604'295.25</b>	<b>34'034.20</b>	<b>1'638'329.45</b>

La valeur en capital de ces pensions (allocations comprises) s'élève à :

	en millions de CHF
– au taux de 0,0%	343.35
– au taux de 3,5%	241.03
– au taux de 4,0%	230.68

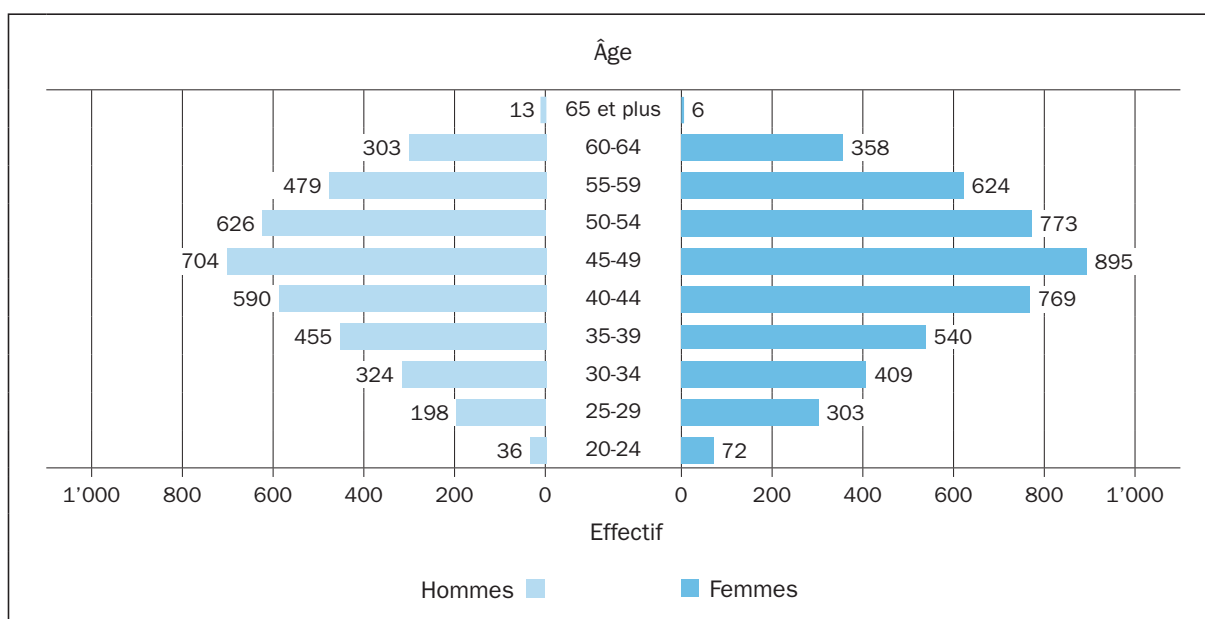
En 2008, nous avons dû verser des compléments de rente annuelle de **CHF 1'832.85**, conformément aux dispositions de la LPP.

## Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la CIP (rachat compris)

Entrée dans la CIP à l'âge de	Effectif des hommes	Effectif des femmes	Effectif total
20 ans	90	83	173
21	118	64	182
22	201	215	416
23	165	157	322
24	189	193	382
25	224	223	447
26	227	206	433
27	218	176	394
28	158	129	287
29	190	126	316
30	194	130	324
31	167	132	299
32	165	151	316
33	144	147	291
34	142	130	272
35	127	156	283
36	122	147	269
37	112	170	282
38	98	164	262
39	87	178	265
40	89	156	245
41	74	169	243
42	54	133	187
43	59	140	199
44	47	149	196
45	40	112	152
46	31	121	152
47	28	121	149
48	33	93	126
49	29	90	119
50	16	77	93
51	18	56	74
52	16	65	81
53	8	49	57
54	8	30	38
55	8	28	36
56	5	28	33
57	7	27	34
58	7	9	16
59	3	6	9
60	4	5	9
61	3	1	4
62	1	4	5
63	2	3	5
<b>Total</b>	<b>3'728</b>	<b>4'749</b>	<b>8'477</b>
<b>Âge moyen à l'entrée*</b>	<b>31.04</b>	<b>35.05</b>	<b>33.08</b>
<i>En 2007</i>	31.02	35.07	33.07

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 31.04 se lit 31 ans et 4 mois.

## Âge des assurés du plan de base au 1<sup>er</sup> janvier 2009



Classes d'âge	Hommes	Femmes	Total
20-24 ans	36	72	108
25-29 ans	198	303	501
30-34 ans	324	409	733
35-39 ans	455	540	995
40-44 ans	590	769	1'359
45-49 ans	704	895	1'599
50-54 ans	626	773	1'399
55-59 ans	479	624	1'103
60-64 ans	303	358	661
65 ans et plus	13	6	19
<b>Total</b>	<b>3'728</b>	<b>4'749</b>	<b>8'477</b>
<b>Âge moyen*</b>	<b>45.09</b>	<b>45.04</b>	<b>45.07</b>
01. 01. 2008	45.07	45.06	45.06

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 31.04 se lit 31 ans et 4 mois.

## Âge de la retraite

### a) Âge prévisible de la retraite

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'âge minimum prévisible de la retraite des 8'477 assurés du plan de base est le suivant :

Âge minimum de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	17	5	22
58 ans	390	356	746
59 ans	164	160	324
60 ans	190	193	383
61 ans	219	225	444
62 ans et plus	<u>2'748</u>	<u>3'810</u>	<u>6'558</u>
<b>Total</b>	<b>3'728</b>	<b>4'749</b>	<b>8'477</b>
<b>Âge moyen de la retraite*</b>	<b>61.03</b>	<b>61.05</b>	<b>61.04</b>
01.01.2008	61.03	61.06	61.05

### b) Âge effectif de la retraite

Durant l'année 2008, 187 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

Âge effectif de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
55 ans	1	-	1
56 ans	-	-	-
57 ans	7	2	9
58 ans	5	3	8
59 ans	4	4	8
60 ans	6	9	15
61 ans	3	3	6
62 ans	29	17	46
63 ans	7	9	16
64 ans	6	41	47
65 ans	29	1	30
66 ans	-	-	-
67 ans	<u>1</u>	<u>-</u>	<u>1</u>
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>89</b>	<b>187</b>
<b>Âge moyen de la retraite*</b>	<b>62.03</b>	<b>62.05</b>	<b>62.04</b>
En 2007			
188 retraites	61.11	62.04	62.01

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 31.04 se lit 31 ans et 4 mois.

# Jeudi 18 juin 2009

à 15 heures

## **Salle communale - Sainte-Croix**

Ordre du jour :

1. Liste de présence.
2. Procès-verbal de la précédente Assemblée des délégués.
3. Rapport du Conseil d'administration.
4. Rapport de la Commission des comptes.
5. Discussion et approbation de la gestion et des comptes.
6. Nomination de la Commission des comptes.
7. Exposé sur un sujet d'actualité lié à la prévoyance professionnelle.
8. Propositions individuelles (seront mises en discussion les propositions qui seront adressées par écrit au Conseil quinze jours au moins avant la séance, article 121 des Statuts).

**Une collation sera servie à l'issue de l'assemblée.**

# Pour la prévoyance professionnelle de votre personnel

## Plus de 80 ans d'expérience !

Fonctionnant en primauté de prestations, nous offrons à nos assuré-e-s un plan de prévoyance attractif et moderne avec retraite à la carte.

Notre objectif de rente est fixé à 60% du salaire assuré moyen acquis sur les trois dernières années pour une durée d'assurance de 36 ans.

De plus, l'âge de retraite minimum est fixé à 58 ans et les rentes sont indexées sur le coût de la vie en fonction des moyens de la Caisse.



## Réception

Rue Caroline 11

## Contact

Case postale 288

1001 Lausanne

Tél. : 021 348 24 51

info@cipvd.ch / www.cipvd.ch

## Caisse destinée aux :

Communes vaudoises  
Associations de communes  
Services intercommunaux  
Institutions d'utilité publique



Gérée par  
**Les Retraites Populaires**  
Services aux Institutionnels